

QUESTIONS AUTOUR DE LA VIE ASSOCIATIVE PEUT-ELLE ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN CHAMP ?

Par Jean Blairon

TABLE DES MATIÈRES DE L'ÉTUDE

- [Page 1](#) - Introduction
- [Page 3](#) - Chapitre 1 Objet de l'étude
- [Page 7](#) - Chapitre 2 Méthode
- [Page 9](#) - Chapitre 3 Situation et enjeux de la vie associative
- [Page 13](#) - Chapitre 4 La vie associative comme champ : quelle interprétation du capital central ?
- [Page 19](#) - Chapitre 5 La vie associative comme champ : quels agents, dans quelles relations ?
- [Page 27](#) - Chapitre 6 Autonomie, professionnalisation et droit d'entrée dans le champ de la vie associative
- [Page 31](#) - Chapitre 7 Les enseignements issus d'autres champs pour l'action d'éducation permanente
- [Page 36](#) - Chapitre 8 Le champ de la vie associative : un champ dominé dans le champ du pouvoir

INTRODUCTION

Ce travail s'inscrit dans une série de recherches qui ont été menées dans le cadre de la reconnaissance de l'asbl RTA (Réalisation, Téléformation, Animation) comme association d'éducation permanente. Citons entre autres :

- Ph. Mahoux et J. Blairon, « Une démocratie sans associations ? », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2021m12n2.pdf>
- J. Blairon, « L'associatif est-il (encore) manifestable ? », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2020m09n1.pdf>
- Ph. Mahoux, « Controverses sur l'identité associative », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2018m02n2.pdf>
- J. Fastrès, « Le fait associatif dans l'histoire » <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2018m02n3.pdf>

Nous voudrions tenter de poursuivre ces travaux, avec en ligne de mire quelques-unes des questions qui se posent aujourd'hui en matière de vie associative.

- La vie associative possède-t-elle une spécificité, à savoir constitue-t-elle un microcosme particulier qui exige des agents qui la font exister un engagement et des croyances qui sont propres à ce microcosme ?
- La vie associative joue-t-elle un rôle dans la production de la société ? Nous savons en effet depuis Alain Touraine que les sociétés utilisent une partie de leurs ressources pour agir sur elles-mêmes, pour définir des orientations, pour construire un système d'action. Bernard Lahire vient d'ailleurs de rappeler que les sociétés humaines, depuis toujours, doivent leur survie *à la création continue de connaissances pour s'adapter à des environnements changeants* et il critique la politique actuelle de l'enseignement et de la création scientifique qui menace une telle création¹.
- La vie associative joue-t-elle un rôle dans cette création, a-t-elle une importance, aussi, dans le maintien d'un régime démocratique ou dans son soutien, comme l'évoque Alain Touraine :

Le fondement le plus solide de la démocratie réside dans la confiance des citoyens dans leur capacité d'action politique. Et, au risque de paraître souscrire à des traditions usées, j'affirme que la conscience qu'ont les citoyens de leurs droits est liée avant tout à leur capacité de percevoir, d'analyser et de formuler des droits, ce qui les menace et la meilleure façon de les faire reconnaître. De là l'importance cruciale de l'attitude réflexive à l'égard des situations sociales.

Un acteur n'existe que dans la mesure où ses conduites sont à la fois réflexives, critiques et pro-actives.²

Ou bien cette vie associative est-elle un appendice de la vie en société, refuge désuet d'une logique caritative, façon « sympathique » de s'organiser pour consommer ou bras armé d'une inadmissible propagande ?

- Quelle est la structure de cette vie associative, qui en fait partie, quelles sont les relations entre les groupes éventuels qui la composent ? Quelle place y tient le secteur de l'éducation permanente ? Ce secteur y est en effet quantitativement (très) minoritaire, mais nous verrons qu'il n'en va pas d'office de même au niveau pratique et symbolique.
 - La vie associative est-elle l'injuste et inutile bénéficiaire d'un assistanat – d'un luxe qu'on ne pourrait plus que difficilement se permettre comme plus d'un parti politique l'évoque très régulièrement aujourd'hui, alors que des recherches établissent que les entreprises, même mondialisées, qui poursuivent exclusivement le profit de leurs actionnaires peuvent être bénéficiaires de toutes sortes d'aides publiques, au point que certains les considèrent comme les destinataires d'un assistanat d'État qui ne dit pas son nom et dont on ignore l'ampleur réelle ?³
- Le soutien à la vie associative ne doit-il pas plutôt être considéré comme un investissement public ?

C'est à partir de la situation de la Belgique francophone que nous aborderons ces problématiques et plus particulièrement au départ des missions publiques que la Fédération Wallonie-Bruxelles confie aux associations d'éducation permanente.

1 B. Lahire, *Savoir ou périr*, Paris, Seuil, 2025.

2 A. Touraine, *La fin des sociétés*, Paris, Seuil, 2013, p. 612.

3 P. Rimbert et G. Rzepski exposent cette problématique dans leur article « Austérité, le festin des actionnaires », *Le Monde Diplomatique*, septembre 2025, pp. 1 et 21.

CHAPITRE 1 - OBJET DE L'ÉTUDE

En 2018, une modification du Décret de 2003 régissant les actions d'éducation permanente est adoptée par le Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles (Belgique francophone).

Le Décret modifiant introduit de nombreux changements, dont le titre lui-même de la loi⁴.

Si, en 2003, le Décret entendait apporter un soutien aux associations qui œuvraient dans le champ de l'éducation permanente, en 2018, la visée du législateur est tout autre, puisqu'il s'agit pour lui, désormais, de soutenir le développement de l'action d'éducation permanente **dans tout le champ de la vie associative**. On comprend aisément que le périmètre a changé. Là où, en 2003, le gouvernement voulait soutenir les associations agréées dans le secteur de l'éducation permanente, celui de 2018 vise un développement, mais aussi une extension : le développement du soutien octroyé par les pouvoirs publics sera conditionné à la capacité des associations qui les mènent à essaimer dans l'ensemble de « la vie associative » et à ne pas rester cantonnées dans leur secteur d'activité.

On peut cependant se poser aujourd'hui plusieurs questions.

La Déclaration de Politique Communautaire (DPC) qui engage le gouvernement élu en 2024 réaffirme les perspectives de développement et d'extension définies en 2018 :

Le Gouvernement entend soutenir l'éducation permanente qu'il reconnaît comme un secteur à part entière et qui constitue un terreau démocratique et d'initiatives plurielles dans le champ de la vie associative. Pour ce faire,

- *Le Gouvernement évaluera, comme c'est prévu dans le décret, en 2024, le décret éducation permanente, le secteur, la bonne gouvernance et la manière dont l'administration s'acquitte de sa mission d'évaluation.*

Et cela, notamment, en vue de moderniser, le cas échéant, les procédures d'évaluation et d'y intégrer les principes de bonne gouvernance repris dans le décret de « Nouvelle Gouvernance Culturelle ».

- *Comme c'est également prévu par le décret, toute association reconnue en éducation permanente fera l'objet d'une évaluation par les services du Gouvernement ;*
- *Il garantira les évolutions du secteur par la poursuite de nouvelles reconnaissances et l'évolution des reconnaissances existantes ainsi que par le soutien à la mise en œuvre de projets ponctuels.*⁵

Nous avons indiqué en caractères gras dans ce texte ce qui, d'une part, nous paraît confirmer la visée d'extension : la reconnaissance du secteur *comme un secteur à part entière, terreau démocratique et d'initiatives plurielles dans le champ de la vie associative* ; d'autre part, ce qui ressortit à une logique de développement : *nouvelles reconnaissances, évolution des reconnaissances existantes, soutiens ponctuels*.

La Ministre de la Culture, qui est aussi Ministre-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre du Budget, a toutefois récemment annoncé que tous les secteurs seraient soumis à des économies et elle a évoqué l'imposition d'un moratoire des reconnaissances et des augmentations de reconnaissance pour 2026. Exit alors la promesse d'un développement du secteur.

Des mobilisations ne manqueront pas de rappeler que le secteur de l'éducation permanente est, contrairement aux grandes déclarations dont il fait l'objet, le lieu d'économies imposées...depuis 2003,

⁴ https://educationpermanente.cfwb.be/fileadmin/sites/edu_perm/uploads/Document/Textes_reglementaires/DecretEP_Modifie270821_VersionCoordonnee.pdf

⁵ <https://archive.pfwb.be/1000000020d90cd>, p. 67.

puisque à ce moment le Décret n'était financé qu'à hauteur de 74 % et que le financement à 100 % de ses actions était promis pour...2010, sans jamais avoir été atteint !

Le législateur de la FWB se ménage en effet une clause léonine, puisqu'il fait dépendre ses promesses et ses engagements notamment en matière de financement des actions qu'il agrée d'un unilatéral *Dans les limites des crédits disponibles*.

Article 9. - Dans la limite des crédits budgétaires disponibles, le Gouvernement alloue à toute association reconnue :

1° un subside forfaitaire annuel d'activités, lié à la présentation, par l'association, d'un projet pluriannuel d'une durée de cinq ans correspondant à l'axe d'action ou aux axes d'action couvert(s) par l'association ou d'un projet pluriannuel de cinq ans s'il s'agit de la fédération représentative visée à l'article 5/1;

2° un subside forfaitaire annuel de fonctionnement;

3° si l'association a un champ d'action qui couvre au moins une province, ou sur un territoire qui compte un nombre d'habitants équivalent au nombre fixé par le Gouvernement après avis du Conseil, un subside forfaitaire annuel à l'emploi.⁶

On peut s'interroger sur le degré de fiabilité dont on peut créditer ce niveau de pouvoir en matière de politique culturelle (les autres secteurs, l'enseignement, l'enseignement supérieur, l'aide à la jeunesse et à l'enfance étant plus ou moins, heureusement, épargnés par ce type de clause restrictive).

Mais nous voulons surtout nous intéresser dans ce travail à l'autre volet, celui de **l'extension** du périmètre de l'action.

La DPC, nous l'avons vu, reprend la formulation du texte de loi en évoquant *le champ de la vie associative* et crédite les acteurs de l'éducation permanente d'initiatives spécifiques, justifiant leur reconnaissance comme un secteur « à part entière » :

*Le Gouvernement entend soutenir l'éducation permanente qu'il reconnaît comme **un secteur à part entière** et qui constitue un terreau démocratique et d'initiatives plurielles **dans le champ de la vie associative**.*

Plus précisément, le thème de l'extension du périmètre de l'action articule :

- la reconnaissance d'une spécificité ;
- la reconnaissance de l'existence d'un ensemble doté d'une identité ;
- la reconnaissance de la pertinence d'une action à l'externe de ce périmètre ;
- la reconnaissance que cet extérieur est à la fois pluriel et unifié : des initiatives plurielles sont déployées dans un champ.

Cet ensemble de données pose entre autres une question : le terme de « champ » est-il ici seulement une expression imagée (utilisé pour signifier « domaine » ou « périmètre », par exemple) ou est-il employé, en toute rigueur, d'une manière sociologiquement fondée⁷ ?

⁶ https://educationpermanente.cfwb.be/fileadmin/sites/edu_perm/uploads/Document/Textes_reglementaires/DecretEP_Modifie270821_VersionCoordonnee.pdf

⁷ Bernard Lahire regrette d'ailleurs que le concept de « champ » soit trop souvent utilisé d'une manière élastique, et parfois, selon lui ... par Bourdieu lui-même, cf. B. Lahire, « Du concept historique à la notion élastique », in *Monde pluriel, Penser l'unité des sciences sociales*, Paris, Seuil, 2012, p. 171.

On sait en effet que l'on doit ce concept au travail de Pierre Bourdieu ; une publication posthume atteste d'ailleurs de l'importance du concept dans l'œuvre de l'auteur : *Microcosmes, théorie des champs*⁸.

Nous n'avons pas à exclure d'office, nous semble-t-il, la deuxième branche de l'alternative.

Dans sa circulaire du 7 mars 2018, le gouvernement de la FWB pose en effet qu'*une association d'éducation permanente a pour mission première de construire collectivement un point de vue : élaborer ensemble un regard, travailler ensemble à structurer une expression, une analyse, une délibération sur un ou plusieurs enjeux de société.*

La circulaire gouvernementale précise qu'il s'agit bien d'un « construit », *socialement situé, et ajoute explicitement que ce point de vue commun est informé, instruit, formé par l'examen raisonné, nourri d'informations objectives, instruit par le travail des sciences sociales (notamment) sur une situation ou un enjeu donné.*⁹

Ces affirmations montrent qu'il ne serait pas totalement incongru d'imaginer que le terme « champ » ait été employé d'une façon qui ne serait pas seulement imagée et qui pointerait vers son usage en sociologie. C'est cette hypothèse que nous aimerions discuter dans ce travail, étant entendu que nous ne l'entamons pas dans une optique de nature spéculative.

Ce qui mobilise notre étude, c'est de se demander ce que pourrait apporter pratiquement au travail d'éducation permanente une référence soutenue au concept sociologique de champ en ce qui concerne la vie associative.

Le titre du livre de Pierre Bourdieu apporte une première réponse immédiate : si l'on parle de microcosmes, c'est bien pour évoquer que

*le cosmos social est constitué de l'ensemble de ces microcosmes sociaux hiérarchisés et relativement autonomes, soit des espaces de relations objectives qui sont le lieu d'une logique et d'une nécessité spécifique irréductibles à celles qui régissent les autres champs. Par exemple, dès lors qu'ils se sont constitués en tant que tels -, le champ artistique, le champ religieux ou le champ économique obéissent à des logiques différentes : le champ économique a émergé, historiquement, en tant qu'univers dans lequel, comme on dit, « les affaires sont les affaires » [...], d'où les relations enchantées de la parenté, de l'amitié et de l'amour sont en principe exclues ; le champ artistique, au contraire, s'est constitué dans et par le refus de l'économie économique, soit par l'inversion de la loi du profit matériel.*¹⁰

On comprend bien que les questions d'autonomie, de hiérarchie, de spécificité, de relations sont des enjeux majeurs pour qui entend participer à la vie associative dans une société comme la nôtre où l'économie économique apparaît dominante, comme apparaît dominante la science économique, y compris pour comprendre et expliquer l'activité culturelle¹¹.

8 P. Bourdieu, *Microcosmes, théorie des champs*, édition établie par J. Bourdieu et F. Poupeau, Paris, Raisons d'agir, 2021.

9 https://educationpermanente.cfwb.be/fileadmin/sites/edu_perm/uploads/Document/Textes_reglementaires/Circulaire_ministerielle_relative_au_decret_du_17_juillet_2003_relatif_au_soutien_de_l'action_associative_dans_le_champ_de_l_education_permanente_1_.pdf, p. 7.

10 P. Bourdieu et L. Wacquant, *Invitation à la sociologie réflexive*, Paris, Seuil, 2014, p. 142, cités dans *Microcosmes*, p. 8.

11 Cf. sur ce point le colloque réflexif consacré à « l'économie de la culture » organisé par le mouvement d'éducation permanente « Présence et Action Culturelle », <https://www.intermag.be/analyses-et-etudes/culture/745-penser-l-articulation-cultures-economies-pour-lutter-contre-la-marchandisation-de-la-culture-et-freiner-la-culture-de-la-marchandisation>

Mais que voudrait dire aborder ces enjeux à partir du concept de champ ? L'ouvrage *Microcosmes* s'ouvre sur une réponse très claire :

La notion de champ ne fournit pas de réponses toutes faites à toutes les questions possibles, à la manière des grands concepts de la « théorie théoriciste » qui prétend pouvoir tout expliquer sur le papier et dans le bon ordre. Sa vertu consiste plutôt à promouvoir un mode de construction de l'objet qui doit être repensée de fond en comble à chaque fois. Elle nous force à (re)poser des questions à propos de chaque univers étudié : quelles sont ses limites, comment s'articule-t-il avec d'autres champs et lesquels, etc. Le concept de champ nous donne un système de questions récurrentes avec lequel affronter le réel (...)»¹².

Nous retrouvons bien là la logique de la circulaire ministérielle lorsqu'elle évoque un *point de vue commun [...] informé, instruit, formé par l'examen raisonné, nourri d'informations objectives, **instruit par le travail des sciences sociales (notamment) sur une situation ou un enjeu donné.***

Il ne s'agit donc pas de répondre oui ou non à la question de savoir si la vie associative est un champ (ce qui relèverait sans doute de la *théorie théoriciste* critiquée ci-dessus), mais plutôt d'investiguer quelle lecture de l'objet « la vie associative » son examen comme « champ » permettrait de construire.

Nous tenterons donc dans un premier temps de préciser cette situation et cet enjeu, puis de poser ou reposer des questions sur la vie associative impliquée par l'usage du concept de champ, dès lors que cette vie associative serait considérée comme un **microcosme social**, relativement autonome, structuré par des relations constitutives, en relation avec d'autres microcosmes constituant eux aussi le cosmos social (que nous sommes habitués de qualifier de « société »).

¹² P. Bourdieu et L. Wacquant, *op. cit.*, p. 157.

CHAPITRE 2 - MÉTHODE

Pierre Bourdieu s'est lui-même exprimé sur les usages du concept de champ en évoquant deux catégories d'usages :

Avec la notion de champ, on se donne le moyen de saisir la particularité dans la généralité, la généralité dans la particularité.

A partir d'études particulières (Bourdieu donne des exemples : *le champ littéraire français au temps de Flaubert, la révolution accomplie par Manet au sein du champ artistique...*), on peut tirer des propositions générales sur le fonctionnement des champs.

La démarche inverse est aussi possible :

on peut tirer d'une théorie générale du fonctionnement des champs des hypothèses très puissantes sur le fonctionnement d'un état particulier d'un champ particulier (par exemple, le champ des producteurs de maisons individuelles dont j'entreprends l'étude) (Chd, p. 169¹³).

C'est ce deuxième type de démarche que nous nous proposons de mettre en œuvre, en prenant le point de vue suivant :

si nous étudions la vie associative à partir des éléments issus d'une théorie générale du fonctionnement des champs, quelles questions sommes-nous amenés à poser ou reposer ; quelles hypothèses pouvons-nous construire à propos des actions d'éducation permanente au sein de cette vie associative ?

Dans d'autres travaux, nous avons tenté de voir ce qui rapprochait la vie associative et l'éducation permanente, ou encore ce qu'induit le regard que nous conduit à porter sur la vie associative un ancrage dans l'éducation permanente¹⁴.

Ici, le chemin est inverse : si nous affrontons la réalité de la vie associative à partir des questions récurrentes que fait surgir le concept de champ, quels sont les effets de cette analyse sur la manière de considérer l'éducation permanente ?

Nous avons procédé en relisant patiemment deux ouvrages de Pierre Bourdieu : *Microcosmes, théorie des champs* (désormais abrégé en Mic) et *Choses dites* (Chd), en essayant d'isoler des questions élémentaires relatives au fonctionnement d'un champ (en l'occurrence, les champs politique, religieux, de la haute couture, le champ intellectuel et le champ du pouvoir), puis nous avons essayé de voir quelles hypothèses ces questions nous permettaient de construire à propos du champ de la vie associative dans lequel se mènent les actions d'éducation permanente.

Notre travail a bénéficié de nombreuses discussions avec Freddy Cabaraux, qui a mené toute sa carrière dans le champ culturel, jusqu'à le piloter comme administrateur général de la Culture tout en s'impliquant

13 P. Bourdieu, « Le champ intellectuel : un monde à part », in *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987, p. 169. Dans la suite de notre travail, nous citerons ce livre en utilisant l'abréviation « Chd » et en indiquant la référence paginale directement après la citation. Pour les citations issues du livre *Microcosmes*, nous utiliserons l'abréviation « Mic », en indiquant les références paginales de la même manière.

14 Voir par exemple « Actions d'éducation permanente et vie associative : quelles relations ? », <https://www.intermag.be/analyses-et-etudes/associatif-institutions/710-actions-d-education-permanente-et-vie-associative-queles-relations> et « Quel devenir associatif ? », magazine *Politique*, hors-série n°32 du 4/11/2022.

dans le champ politique ; avec Olivier Van Hee, Directeur général adjoint expert, Service des enjeux culturels transversaux, qui a pu mettre son expérience de directeur de centre culturel puis d'inspecteur au service du développement des pratiques d'auto-évaluation, de médiation culturelle et de l'étude des relations entre différentes régions du champ culturel.

Leur capacité d'analyse comme leur connaissance de l'ensemble des pratiques culturelles – et aussi des pratiques culturelles comme ensemble – nous ont considérablement aidé dans notre exploration.

En menant ce type d'analyse, nous avons aussi convoqué un certain nombre d'apports de l'analyse institutionnelle, telle que nous avons essayé de la recomposer dans plusieurs ouvrages consacrés à la vie associative¹⁵, rédigés notamment avec Emile Servais et Jacqueline Fastrès.

L'écriture de cette étude a cherché à obtenir un équilibre (certes plutôt impossible) en articulant un discours que l'éducation permanente tient sur elle-même (discours en réalité peu connu et d'ailleurs peu compris) et un discours sociologique dont la relative complexité est une caractéristique incontournable :

J'espère vous avoir convaincus, dans les limites de mes capacités linguistiques, que la complexité est dans la réalité sociale et non dans une volonté, un peu décadente, de dire des choses compliquées. « Le simple, disait Bachelard, n'est jamais que le simplifié. » Et il démontrait que la science n'a jamais progressé qu'en mettant en question les choses simples. Pareille mise en question s'impose de façon toute particulière, il me semble, dans les sciences sociales, du fait que (...) nous avons tendance à nous satisfaire trop aisément des évidences que nous livre notre expérience du sens commun ou la familiarité avec une tradition savante. (Chd, p. 166)

Dans cette logique et dans ce registre, nous aborderons successivement les problématiques suivantes :

- Situation et enjeu de la vie associative : quelle place de l'éducation permanente ?
- La vie associative comme champ : quel capital central ?¹⁶
- La vie associative comme champ : quels acteurs ?
- Quel droit d'entrée dans le champ de la vie associative ?
- Quels enseignements issus d'autres champs pour l'action d'éducation permanente ?
- La vie associative comme champ : quelles relations avec le champ du pouvoir ?

15 Ouvrages présentées ici : https://www.intermag.be/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=17&Itemid=39

16 Nous n'ignorons pas l'étude critique que Bernard Lahire a consacrée à l'usage du concept de champ, y compris à l'usage qu'en a fait Pierre Bourdieu lui-même. Lahire montre que dans certains cas, le concept de champ a été utilisé d'une façon trop élastique et il suggère ceci : *Un champ suppose que les agents en lutte ou en concurrence au sein du champ le sont à propos d'une activité qui s'est différenciée d'autres types d'activités (il y a un capital spécifique au champ)*. B. Lahire, « Les limites du champ », in *Monde pluriel*, Paris, Seuil, 2012, p. 181.

D'où la première question que nous avons choisi de poser pour étudier si la vie associative constitue bien un microcosme qui s'est historiquement peu à peu différencié, jusqu'à produire une forme spécifique de capital.

CHAPITRE 3 - SITUATION ET ENJEUX DE LA VIE ASSOCIATIVE

Les différents microcosmes qui « composent » le « cosmos social » ne sont pas sans relations ni influences croisées, bien entendu, comme ils dépendent d'un contexte global qu'ils contribuent aussi pour leur part à façonner.

A ce titre, trois idées fortes peuvent, nous semble-t-il, être mobilisées.

La première peut être formulée en référence à la pensée de John Dewey : **vivre en société, c'est vivre en association avec d'autres.**

Le succès du néologisme « faire société », dont on peut trouver qu'il n'est pas très heureux puisqu'il assimile sans autre forme de procès le niveau « micro » de l'interaction avec le niveau « macro » du modèle de développement, indique bien ce type d'enjeu. La manière de s'associer à d'autres peut contribuer **in fine** à produire une forme particulière de société.

La liberté absolue de s'associer pour poursuivre un but que l'on a défini collectivement est une des façons de vivre en association avec d'autres ; il s'agit d'un droit consacré juridiquement (par la loi de 1921 dans notre pays, puis par le Code des Sociétés et des Associations adopté par un gouvernement des droites en 2020), mais aussi par la Constitution belge et d'autres textes internationaux.

La Cour constitutionnelle rappelle ainsi en 2021 l'article 27 de la Constitution :

Les Belges ont le droit de s'associer ; ce droit ne peut être soumis à aucune mesure préventive.

L'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme dispose :

« 1. Toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, y compris le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

2. L'exercice de ces droits ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui. Le présent article n'interdit pas que des restrictions légitimes soient imposées à l'exercice de ces droits par les membres des forces armées, de la police ou de l'administration de l'État ».

L'article 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques dispose :

« 1. Toute personne a le droit de s'associer librement avec d'autres, y compris le droit de constituer des syndicats et d'y adhérer pour la protection de ses intérêts.

2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions prévues par la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique, de l'ordre public, ou pour protéger la santé ou la moralité publiques ou les droits et les libertés d'autrui. Le présent article n'empêche pas de soumettre à des restrictions légales l'exercice de ce droit par les membres des forces armées et de la police.

3. Aucune disposition du présent article ne permet aux Etats parties à la Convention de 1948 de l'Organisation internationale du Travail concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical de prendre des mesures législatives portant atteinte - ou d'appliquer la loi de façon à

*porter atteinte - aux garanties prévues dans ladite convention ».*¹⁷

Cette liberté associative constitue un acquis de hautes luttes et est, à ce titre, un héritage : citons les clubs qui ont préparé la révolution française, la doctrine associationniste, les mouvements ouvriers, les mouvements de libération¹⁸.

La vie associative est donc une manière située de « vivre en association avec d'autres », bien différente d'autres modes de relation collective.

La deuxième idée-force tient à la nature des sociétés modernes ; qu'on les appelle sociétés de la connaissance, de l'information, que l'on évoque la place prépondérante qu'y tiennent la science et la recherche, on tombe sur la même idée : la ressource centrale de ces sociétés est une forme particulière de capital que l'on peut appeler pour faire bref **un capital intellectuel**.

Alain Touraine, en 2021, pose ainsi la question *Dans quelle société vivons-nous ?*

*Nous admettons facilement, si nous sommes nés avant le dernier quart du XXème siècle, que nous avons connu la société industrielle et, si nous sommes nés plus tard, que nous allons vivre dans la société d'information – à condition, bien sûr, d'avoir passé le début de notre vie en Amérique du Nord, en Europe ou en Chine.*¹⁹

Nous ne développerons pas ici les thèmes tourainiens bien connus de la capacité des sociétés à agir sur elles-mêmes en définissant, sans autre référence que celles qu'elles se donnent, leur modèle de développement, qui consiste aujourd'hui à créer de la créativité. Nous ne rappellerons pas le pouvoir des *acteurs totaux* dans la société de l'information, *capables d'agir à la fois dans les domaines économique, politique et culturel en conduisant une révolution numérique (les GAFAM)*.

Il est plus important nous semble-t-il, dans le contexte du présent travail, d'indiquer la forme de pouvoir qu'exercent ces acteurs. Alain Touraine, dès 1969, indiquait que ce pouvoir consistait à **influencer les comportements et à agir sur les représentations** : le pouvoir, dans la société qu'il appelait à l'époque la société post-industrielle, *séduit, manipule et intègre*²⁰.

Il avançait que la domination dans ces sociétés en voie de constitution prenait trois formes :

D'abord l'intégration sociale, car l'appareil de production impose des conduites en accord avec ses objectifs et donc avec son système de pouvoir. Les acteurs sociaux sont pressés de participer, non pas seulement dans le travail proprement dit, mais dans la consommation et la formation tout autant, aux systèmes d'organisation et d'influence qui les mobilisent.

La deuxième forme de la domination est la *manipulation culturelle*, qui cherche à agir sur les besoins et sur les attitudes.

Enfin, *cette société d'appareils, dominée par de grandes organisations à la fois politiques et économiques, est plus orientée que jamais vers la puissance, vers le contrôle proprement politique et de*

¹⁷ Avis n°146, 21 octobre 2021, https://senlex.senate.be/fr/dia/structure/str_33/article/art_106_fr_2014-01-06/element/el_317/annotation/anno_16802

¹⁸ Cf. J. Fastrès, « Le fait associatif dans l'histoire », Intermag.be, février 2018, www.intermag.be/629.

¹⁹ A. Touraine, *La société de communication et ses acteurs*, Paris, Seuil, 2021, p. 11.

²⁰ A. Touraine, *La société post-industrielle*, Paris, Denoël, 1969, p. 15.

son fonctionnement interne et de son environnement. C'est pourquoi la conscience de l'impérialisme de ces appareils est si vive.²¹

Ce n'est pas le « project 2025 » auquel se serait rallié le Président Trump qui serait de nature à contredire ces anciennes affirmations, comme leur conséquence :

*L'homme aliéné est celui qui n'a d'autre rapport aux orientations sociales et culturelles de sa société que celui qui lui est reconnu par la classe dirigeante comme étant compatible avec le maintien de sa domination. L'aliénation est donc la réduction du conflit social par le moyen d'une participation dépendante.*²²

Le contexte dans lequel la vie associative doit être située est donc triple :

- l'importance de l'expérience de vivre en association (ce qui peut présenter des formes bien différentes que la recherche individuelle et « rationnelle » du profit dans une société de marché, au contraire de ce que veut nous faire croire la vulgate économiste) ;
- l'émergence de sociétés où le capital intellectuel est devenu la ressource centrale pour la production de richesse ;
- la forme de pouvoir qui s'y constate, qui est celle de l'imposition de la participation dépendante.

Si la vie associative est un champ, c'est dans la mesure où

- elle peut constituer une forme particulière d'association, opposée à d'autres ;
- où elle participe à la production du capital central ;
- où elle peut s'opposer à la participation dépendante, ce qui peut être le cas en Belgique francophone, dès lors que le droit à la critique est reconnu aux associations par les pouvoirs publics (cf. infra).

L'inventeur de l'analyse institutionnelle en France, Félix Guattari, ne disait rien d'autre lorsqu'il constatait l'importance de ce qu'il appelait les *ressources subjectives* (soit les connaissances, mais aussi des capacités de création et des attitudes comme la confiance, l'engagement (« se donner à fond »), etc.) :

*Nous autres enseignants mais aussi travailleurs sociaux, nous sommes des producteurs de subjectivité et à ce titre nous sommes les ouvriers d'une industrie de pointe qui fournit **la matière première subjective nécessaire à toutes les autres industries et activités sociales.** (...)*

*Les théoriciens, les techniciens, les formateurs, les usagers, les agents de l'État, sont autant de composants des agencements de production de subjectivité. Et s'il est vrai que la production de subjectivité est devenue la grande affaire de notre temps, alors ce sont ceux-là qui dans la société occupent **la place privilégiée de décideurs potentiels de nombre de choix de société** (...) place qui était occupée hier par les classes ouvrières industrielles et avant-hier par les bourgeoisies urbaines et le clergé séculier.*²³

La production de ces « ressources subjectives » comprend la production de connaissances, le

21 A. Touraine, *op. cit.*, pp. 12-13.

22 Idem, pp. 14-15. La « participation dépendante » désigne l'obligation de participer sans pouvoir définir ni peser sur les orientations de l'organisation ou de la société qui exige une forme de participation conforme à ses intérêts.

23 F. Guattari, in J. Oury, F. Guattari, F. Tosquelles, dir. J. Pain, *Pratique de l'institutionnel et politique*, Paris, Matrice éditions, 1985, p. 75 ; ce texte est commenté dans notre intervention « Controverses à propos du champ associatif », https://www.intermag.be/images/stories/pdf_carnets/associatif_force_des_faibles/7_jean_blairon.pdf, 2010.

développement de la créativité, le crédit dont on dispose, la confiance qu'on inspire ou que l'on octroie ; il n'est pas sûr que la production instantanée sur les réseaux sociaux d'opinions non confrontées n'en constitue pas une forme souvent dévoyée (voire une forme de participation dépendante).

On peut dès lors énoncer l'hypothèse suivante : l'éducation permanente, en tant qu'héritière des clubs, des mouvements ouvriers et des mouvements culturels de libération est un acteur central dans ce champ de la vie associative dont les « coordonnées » sont :

- expérience d'une forme particulière d'association (de vie en société) ;
- production d'une partie du capital central, dans une interprétation qui lui est propre (celle des *ressources subjectives*) ;
- revendication d'une participation non dépendante.

La diversité des producteurs évoqués par Guattari (*Les théoriciens, les techniciens, les formateurs, les usagers, les agents de l'État*²⁴) ainsi que la nature de la « matière première » du développement contemporain (*la subjectivité*) posent des questions comme « ces producteurs forment-ils un ensemble et lequel ? » ; « quelle est la nature de cette ressource devenue centrale ? » qu'une approche par la théorie des champs peut aider à aborder.

²⁴ En tant qu'ils se placent et qu'ils s'engagent au service de l'intérêt général, les agents de l'État sont des producteurs de sens et de valeur et de « ressources subjectives » telles qu'entendues par F. Guattari.

CHAPITRE 4 - LA VIE ASSOCIATIVE COMME CHAMP : QUELLE INTERPRÉTATION DU CAPITAL CENTRAL ?

Une première approche suggérée par la théorie des champs est d'analyser le champ considéré en se demandant quelle forme spécifique de capital en constitue l'enjeu.

Pour le champ de la vie associative, trois dimensions sont d'après nous à prendre en compte.

Le champ de la vie associative est le lieu de constitution d'une forme spécifique de capital social : le fait que des citoyens décident **librement de lier leur sort** pour **transformer** un état de société – créer quelque chose qui n'existe pas encore, faire cesser une réalité intolérable en la combattant. Cette décision comporte une forte dimension affective et débouche sur la création d'un **être moral nouveau**, qui se donne un objet social que les sociétaires auto-déterminent.

Ensuite, cette forme particulière de capital social s'accompagne d'une production de **biens de sens** : l'objet social de l'être moral est doté de significations (il est défini), d'orientations (des visées sont fixées) et de valeurs (ce sont des choix ou des refus).

Cette production de sens et de valeur constitue une forme spécifique de capital culturel.

Enfin, les deux types de productions que nous venons d'évoquer **excluent l'accumulation pour lui-même d'un capital économique**.

Alors que le champ économique, nous l'avons vu, se caractérise par l'inverse :

le champ économique a émergé, historiquement, en tant qu'univers dans lequel, comme on dit, « les affaires sont les affaires » [...], d'où les relations enchantées de la parenté, de l'amitié et de l'amour sont en principe exclues ; le champ artistique, au contraire, s'est constituée dans et par le refus de l'économie économique, soit par l'inversion de la loi du profit matériel.²⁵

Dans la vie associative, nous assistons à la réintroduction des « relations enchantées »²⁶ et à un semblable refus de l'hégémonie de *la loi du profit matériel* : on parle dans notre pays, par exemple, de « secteur non marchand », d'associations « sans but lucratif », voire pour plus d'un de logique anti-capitaliste.

La vie associative considérée comme un champ se décrirait donc en premier lieu par une articulation et une prise de distance : l'articulation d'une forme de capital social (un engagement collectif, affectif et auto-déterminé) et de capital culturel (la production publique, certifiée juridiquement, de biens de sens) et la mise à distance de « l'économie économique ».

Le recours à la théorie des champs permet d'avancer immédiatement trois précisions indispensables.

Il y a dans la vie associative une part importante de croyance et de lutte :

Tous ces gens qui luttent pour dire comment il faut voir le monde sont des professionnels d'une

²⁵ P. Bourdieu et L. Wacquant, *Invitation à la sociologie réflexive*, Paris, Seuil, 2014, p. 142, cités dans *Microcosmes*, p. 8, cité en introduction de ce travail.

²⁶ Nous avons d'ailleurs décrit la naissance d'une association en recourant à l'analyse du « choc amoureux » théorisé par F. Alberoni, cf. J. Blairon « L'institution comme passion de réalisation », https://www.intermag.be/images/stories/pdf/instit_1.pdf

forme d'action magique qui, par des mots capables de parler au corps, de « toucher », font voir et font croire, obtenant ainsi des effets tout à fait réels, des actions. (Chd, pp. 119-120)

La vie associative analysée à partir de la théorie des champs ne relève pas d'une représentation irénique du monde, mais bien agonistique :

L'univers social est le lieu d'une lutte pour savoir ce qu'est le monde social. (Chd, p. 114)

Cette lutte peut être décrite comme possédant un versant objectif comme un versant subjectif.

*Les luttes symboliques à propos de la perception du monde social peuvent prendre deux formes différentes. Du côté objectif, on peut agir par des actions de représentation, individuelles ou collectives, destinées à **faire voir et à faire valoir certaines réalités** : je pense par exemple aux manifestations qui ont pour objectif de manifester un groupe, son nombre, sa force, sa cohésion, de le faire exister visiblement (...).*

*Du côté subjectif, on peut agir en essayant de **changer les catégories de perception et d'appréciation du monde social**, les structures cognitives et évaluatives : les catégories de perception, les systèmes de classement, c'est-à-dire pour l'essentiel les mots, les noms qui construisent la réalité sociale autant qu'ils l'expriment (...) (Chd, p. 159)*

Faire exister un groupe (en l'occurrence une association, qui peut ambitionner d'agir pour un groupe plus large, par exemple le public populaire), c'est donc entrer dans un rapport de force comme dans une lutte cognitive pour *faire voir et faire croire* à une certaine réalité sociale.

La théorie des champs conduit aussi à ne pas définir la vie associative comme l'exercice d'un désintéressement (ce qui est fréquent, surtout lorsqu'on évoque la place qu'y prend le bénévolat), mais bien comme l'investissement dans une forme d'intérêt spécifique, propre au champ considéré.

Bourdieu mobilise à ce titre le concept d'« illusio », qui est à entendre comme « intérêt pris au jeu » :

ce que j'appelle illusio, investissement dans le jeu, lié à des intérêts et des profits²⁷ spécifiques, caractéristiques de ce champ et des enjeux particuliers qu'il propose. (Chd, p. 106)

S'il faut parler d'intérêt, c'est parce que cette notion a une fonction de rupture ; elle détruit l'idéologie du désintéressement, qui est l'idéologie professionnelle des clercs de toute espèce. Les gens qui sont dans le jeu religieux, intellectuel, ou politique, ont des intérêts spécifiques qui, pour différents qu'ils soient des intérêts du P.D.G. qui joue dans le champ économique, n'en sont pas moins des intérêts vitaux.

Bourdieu donne l'exemple du champ politique :

tous ces intérêts symboliques (ne pas perdre la face, ne pas perdre sa circonscription, river son clou à l'adversaire, triompher d'un « courant » adverse, avoir la présidence, etc.) sont tels que, en les servant, en leur obéissant, il arrive souvent (...) que les mandataires servent leurs mandants ;

²⁷ Bourdieu s'est expliqué sur l'utilisation qu'il fait de termes qui sont utilisés dans la sphère économique : ce n'est pas qu'il considère que la science économique a le dernier mot sur tout, mais tout au contraire que les concepts que l'économie utilise sont très souvent le fruit d'une réduction dommageable de leurs sens possibles.

il arrive en tout cas, et beaucoup plus souvent qu'on ne pourrait s'y attendre (...) que les agents qui se contentent d'obéir à ce que leur impose leur position dans le jeu servent, par là même et par surcroît, les gens qu'ils sont censés servir. (...) Le mérite principal de ce modèle réside en ce qu'il rend compte du fait que les mandataires ne sont pas cyniques (ou beaucoup moins et beaucoup moins souvent qu'on ne pourrait le croire), qu'ils sont pris au jeu et qu'ils croient vraiment à ce qu'ils font. (Chd, pp. 197-198)

Vue sous l'angle de la logique des champs, la vie associative n'est donc pas une niche vertueuse par essence, refuge enchanté et désintéressé d'individus qui seraient plus moraux que d'autres et évolueraient « à côté de la société ». Ses acteurs sont en lutte pour imposer une vision particulière de la réalité sociale et ils y investissent un intérêt qui leur est en grande partie imposé par « leur position dans le jeu » (nous y reviendrons).

Enfin, le concept et le fonctionnement des champs conduisent à rappeler qu'il y a d'une part, plusieurs formes d'intérêt (l'intérêt économique, politique...), mais que, d'autre part, chaque forme d'intérêt est le produit d'une histoire, d'un héritage en quelque sorte, dont l'importance, la force inspiratrice, l'appropriation constituent des dimensions importantes de *ce qui fait courir les gens et les fait concourir*. (Chd., p. 125).

Ainsi, pour la vie associative, l'héritage contient la conquête par les ouvriers de la liberté de s'associer (contre la loi Le Chapelier) ou la mémoire des associations ouvrières de production qui se sont mises en place dans le cadre de la Commune de Paris.

La force de cette histoire et de cet héritage peut être en avance ou en retard sur l'institution juridique ; c'est le cas dans notre pays avec la refonte de la loi de 1921 au profit du Code des Sociétés et Associations, qui brouille désormais les repères hérités, notamment le choix d'investir dans une « économie non économique ».

LA POSITION DE L'ACTION D'ÉDUCATION PERMANENTE DANS LE CHAMP DE LA VIE ASSOCIATIVE

Si nous reprenons les trois dimensions de la vie associative que nous venons d'identifier à partir du point de vue de la théorie des champs :

- la constitution de groupes auto-déterminés ;
- la production de biens de sens, qui permettent de faire voir et de faire croire ;
- le refus de l'hégémonie de l'économie économique ;

si nous référons ces trois dimensions à leurs enjeux globaux et à leurs effets de pouvoir : l'intégration sociale ; la manipulation culturelle ; la participation dépendante ; nous pouvons prendre la mesure de **la position de l'action d'éducation permanente dans la vie associative décrite comme un champ**.

Nous pouvons en effet tenter de déterminer dans les trois dimensions définies une spécificité dont l'éducation permanente peut se prévaloir ; cette spécificité résulte d'une montée aux extrêmes en termes d'exigences auto-imposées ; elle lui donne, ainsi qu'aux groupes sociaux qu'elle concerne, une force particulière, alors qu'ils en sont souvent dépourvus.

LA CRÉATION DE GROUPES QUI S'AUTO-DÉTERMINENT

Bourdieu évoque ainsi les *affinités d'habitus*²⁸ vécues comme sympathie ou antipathie, [qui] sont au principe de toutes les formes de cooptation, amitiés, amours, mariages, **associations**, etc., donc de toutes les liaisons durables et parfois juridiquement sanctionnées.

Il constate dès lors :

Si vous voulez fonder un mouvement politique ou même une association, vous aurez plus de chances de regrouper les gens qui sont dans le même secteur de l'espace social (...) que si vous voulez rassembler des gens situés en des régions situées aux quatre coins du diagramme [représentant un tel espace] (Chd, p. 153)

Le caractère socio-affectif de l'action d'éducation permanente peut se spécifier de constituer *une entreprise collective de construction de la réalité sociale* (Chd, p. 156) dans laquelle le groupe a un statut tout à fait particulier : celui de **commanditaire de l'action**.

L'action d'éducation permanente, décrite par Marcel Hicter comme animation socio-culturelle, se caractérise en effet de deux manières indissociables : construire le groupe comme une *corporatio* ; laisser à ce groupe la liberté de se déterminer (l'action qui est déterminée vient du groupe lui-même).

Ce qui n'existait jusque là que comme collectio personarum plurium, collection de personnes multiples, série purement additive d'individus simplement juxtaposés [devient par l'animation socio-culturelle] corps constitué, corporatio. (Chd, p. 165)

Conception qui ne peut que nous ramener au choix de la démocratie culturelle affirmé par Marcel Hicter : L'instruction et l'éducation populaire ont été, jusqu'il y a peu, axées sur une volonté de transfert paternaliste vers des individus qu'il fallait faire accéder à une culture créée et pensée en dehors d'eux, en dehors des luttes économiques et sociales d'émancipation. L'animation, elle, est centrée sur des groupes – et non des individus –, elle part de leur culture propre, de leurs problèmes sociaux et économiques.²⁹

LA PRODUCTION DE BIENS DE SENS : FAIRE VOIR UNE CERTAINE RÉALITÉ SOCIALE ET FAIRE CROIRE À SA VALEUR

L'animation socio-culturelle refuse donc d'apporter à des groupes – qui seraient considérés comme en étant privés – une culture élaborée par d'autres.

Elle place au contraire les groupes en position de création de biens de sens en partant de leur culture propre.

Pour l'action d'éducation permanente, les groupes sont des *auctores* et non des *lectores*, pour reprendre cette terminologie de Pierre Bourdieu : des créateurs, non des commentateurs.

²⁸ Disons pour faire (trop) bref : des affinités dans le domaine des manières d'appréhender le monde, produites par la position sociale occupée.

²⁹ M. Hicter, « Animation et démocratie culturelles », in *Pour une démocratie culturelle*, Bruxelles, Direction générale de la Jeunesse et des loisirs du Ministère de la Communauté française et Fondation Marcel Hicter pour la Démocratie culturelle, 1980, p. 289.

C'est dire et accepter comme de l'ordre du possible que

Le monde social peut être dit et construit de différentes façons, selon différents principes de vision et de division ; ce monde ne se présente pas non plus comme totalement structuré et capable d'imposer à tout sujet percevant les principes de sa propre construction. (P. Bourdieu, Chd., p. 157).

L'action d'éducation permanente se présente ainsi comme le fait de faire voir d'une façon nouvelle la réalité sociale et de faire croire en la possibilité d'instituer (de porter à l'existence) cette nouveauté. Sans doute devrions-nous même ajouter : faire croire à la possibilité même de croire en l'existence de nouveaux possibles, comme l'avance M. Hicter.

Face aux faisceaux de conditionnements à l'obéissance et à la passivité, la promotion de toutes les structures permettant aux individus de se remettre à croire à leurs propres responsabilités doit être privilégiée. Les organisations militantes y ont un rôle déterminant à jouer.³⁰

Certes, ces affirmations devraient être approfondies ; on devrait par exemple pouvoir faire la différence entre le moment de création d'un groupe associatif (appelé par l'analyse institutionnelle phase instituante), qui est un moment où domine l'invention d'auteurs et la remise sur le métier par d'autres de cet engagement fondateur, appelé à *survivre dans un monde qui change* (Chd., p. 143), et donc à être réinterprété sur base d'une lecture créatrice.

L'exigence décrétales imposant aux associations d'éducation permanente agréées de procéder à une auto-évaluation régulière (tous les cinq ans) trouve son sens dans cette articulation complexe du travail de *lector* et d'*auctor*.

LE REFUS DE L'HÉGÉMONIE DE L'ÉCONOMIE ÉCONOMIQUE ET DE LA PARTICIPATION DÉPENDANTE QU'ELLE INSTAURE

Il faut d'abord rappeler ici que l'agrément d'une association d'éducation permanente n'est accordé qu'à la condition *sine qua non* d'être une association sans but lucratif, comme l'énonce l'article 7 du décret de 2003 revu en 2018.

Article 7. - Seules les associations qui répondent aux conditions suivantes peuvent être reconnues par le Gouvernement en vertu du présent décret :

1° être une association sans but lucratif au sens de la loi du 27 juin 1921 relative aux associations sans but lucratif.

Marcel Hicter le précisait d'une manière offensive :

Car l'art est « productif » non au sens économique mais productif de valeurs d'images, d'idées, de symboles (ce que nous avons appelé « bien de sens » ci-dessus). Par l'activité artistique, l'homme continue à se produire lui-même en tant qu'homme (c'est la dimension créative), c'est-à-dire élargir sa dimension sociale et affective et, ce n'est qu'un exemple, on peut imaginer l'usage du magnétoscope mis, avec l'aide d'un cinéaste, à la disposition d'un quartier de sa population pour l'élaboration de ses propres programmes (c'est la dimension groupale et auto-déterminée). L'animation dans le cadre de la démocratie culturelle, si j'ai été fidèle aux rapports que je viens de synthétiser, ne s'oppose-t-elle pas à l'ordre économique et social, ou s'y oppose-t-elle inévitablement ?³¹

³⁰ M. Hicter, *op. cit.*, p. 291.

³¹ Idem, p. 289.

Aborder cette réalité par le prisme de la théorie des champs, c'est aussi prendre en compte le fait qu'il y a autant de formes de travail que de champs et il faut savoir considérer les activités mondaines de l'aristocrate, ou les activités religieuses du prêtre ou du rabbin, comme des formes spécifiques de travail orientées vers la conservation ou l'augmentation de formes spécifiques de capital (Chd., p. 125).

La remarque vaut évidemment pour l'animation socio-culturelle qui se déploie dans la vie associative. Elle constitue une forme spécifique de travail, puisqu'elle ne relève pas, pour M. Hicter d'un contrat de subordination :

La fidélité, par le respect du contrat, à l'employeur n'est pas une subordination ; la nature du travail exige des rapports horizontaux. A l'encontre de la hiérarchie prévalant entre l'employeur et l'employé, l'animateur doit, à l'employeur et au groupe, la franchise. Cela ne signifie-t-il pas que le contrat doit être situé à l'intérieur d'un collectif comprenant le groupe, l'employeur et l'animateur ?³²

On ne peut mieux illustrer qu'il est question de s'opposer, fonctionnellement et pratiquement, à la logique de la participation dépendante.

Nous espérons avoir montré que l'action d'éducation permanente pousse ainsi au plus loin les exigences propres au champ de la vie associative.

Il s'agit de favoriser la création de groupes qui s'auto-déterminent, mais qui entendent de surcroît contribuer à rendre possible une autre construction de la réalité sociale.

Ces groupes sont placés en position d'auteurs et y est ravivée la croyance en leur capacité propre à créer une nouvelle configuration sociale.

L'association d'éducation permanente s'oppose aussi à l'ordre économique et social, jusqu'à exiger en son sein une forme de travail spécifique au champ de la vie associative, forme qui déborde la logique de subordination.

Et il faut reconnaître que cette montée en puissance des exigences auto-imposées est d'autant plus forte qu'elle concerne des groupes invisibilisés, ultra dominés voire atomisés si ce n'est interdits, notamment en ce qui concerne la production de biens de sens définis par le groupe lui-même et, au-delà, par l'association qui lutte pour cette possibilité :

Le pouvoir de nommer, en particulier de nommer l'innommable, ce qui est encore inaperçu ou refoulé, est un pouvoir considérable. Les mots, disait Sartre, peuvent faire des ravages. C'est le cas par exemple lorsqu'ils font exister publiquement, donc ouvertement, officiellement, quand ils font voir ou prévoir des choses qui n'existaient qu'à l'état implicite, confus, voire refoulé. Représenter, porter au jour, produire, n'est pas une petite affaire. Et l'on peut parler, en ce sens, de création. (Chd, p. 177)

³² M. Hicter, *op. cit.*, p. 295.

CHAPITRE 5 - LA VIE ASSOCIATIVE COMME CHAMP : QUELS AGENTS, DANS QUELLES RELATIONS ?

Nous pouvons déduire des analyses précédentes que si la vie associative devait être considérée comme un champ, celui-ci constituerait un sous-ensemble du champ intellectuel (à côté du champ scientifique, du champ artistique par exemple).

Un tel champ serait le lieu de la production, formellement exigeante socialement parlant, de biens de sens qui permettent de faire voir et de faire croire à une autre construction possible de la réalité sociale ; cette production relèverait d'une économie du non économique, obéissant à d'autres valeurs que la soumission à la loi du profit.

Mais pourrions-nous dire alors que tous les agents de la vie associative appartiendraient à un tel champ ? Et ceux-ci seraient-ils les seuls à produire ce genre de capital ?

Il s'agit évidemment de deux questions très complexes qu'un recours à la théorie des champs devrait permettre d'aborder.

Nous pouvons d'emblée remarquer que notre première approche – quel type de capital est central dans ce champ ?- a abouti à identifier une manière de triade : forme particulière de capital social / type spécifique de capital culturel / distance prise par rapport au champ économique.

On peut considérer que des investissements différents (ou dans des proportions différentes) peuvent être réalisés par les acteurs qui appartiennent à un tel champ : l'importance qu'y prend la part de réalité sociale à transformer ; le caractère plutôt individuel ou plutôt collectif des biens de sens produits ; le degré de critique assumé par la production de ces biens de sens ; les types d'échange dans lesquels s'engage l'acteur associatif considéré.

Nous aurions là, peut-être, une manière d'approcher la question des limites du champ associatif.

Dans les travaux que le Collectif 21 a consacrés à la loi de 1921 et à sa mise en cause par le récent Code des Sociétés et des Associations³³, la question avait traversé les échanges sans vraiment être tranchée ; Pascal Smet l'avait formulée comme suit :

C'est que quand vous dites à quelqu'un : « association-associatif », directement on est quand même avec un certain embarras, on est avec une certaine difficulté qui est que, dans le fond, une association ça peut être quatre personnes qui font des parties de pétanque et qui ont décidé de faire un club de pétanque, comme ça peut être des gens qui ont des gens qui sont employés, comme ça peut être des toutes grosses institutions comme je vous parlais, là tantôt, de Saint-Luc qui est le premier employeur de Bruxelles. Donc on a là des réalités qui sont très très différentes en dessous de ces termes et pourtant elles ont un même chapeau, une même dénomination. Alors on pourrait dire : ben c'est purement une dénomination juridique. Alors déjà vous voyez que le terme juridique n'est pas suffisant parce qu'on pourrait dire que c'est pas simplement juridique, c'est

³³ Pour un des participants aux travaux du Collectif, il est clair que *La récente intégration des associations au sein du Code des sociétés et associations a fait disparaître l'une des dernières frontières formelles entre l'entreprise et l'association* - <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2020m09n1.pdf>, p. 2. Ceci impliquerait une mise en cause du caractère « non économique » de l'économie des associations.

*aussi politique. C'est-à-dire que je pense que, être reconnu comme une asbl, c'est effectivement avoir la personnalité juridique mais c'est quand même aussi avoir une certaine reconnaissance politique.*³⁴

Peut-on considérer le club de pétanque, le grand hôpital et l'association d'éducation permanente comme appartenant différemment au champ associatif, en intégrant le fait qu'y varient : la visée de transformation sociale, le type de biens de sens produits, la distance prise avec le champ économique ?

Une voie de réponse possible tient à la remarque fondatrice de Pierre Bourdieu selon laquelle l'étude du champ religieux permet d'aborder *les structures fondamentales des champs de production symbolique* - et le champ de la vie associative, en tant que lieu de production de biens de sens est directement concerné. (Mic., p. 33)

Si le champ religieux est structuré par des relations de concurrence qui ont pour enjeu *le monopole de l'exercice légitime du pouvoir de modifier durablement et profondément la pratique et la vision du monde des laïcs (...)* c'est-à-dire *une disposition durable généralisée et transposable à agir et à penser conformément aux principes d'une vision (quasi systématique) du monde et de l'existence* (Mic, p. 91), cette structuration (ces relations entre acteurs du champ) peut sans doute nous aider à percevoir la structure fondamentale du champ de la vie associative ; Bourdieu qualifie d'ailleurs les institutions ecclésiales *d'associations de salut* (Mic, p. 93).

La structure fondamentale du champ religieux, que Bourdieu établit en reprenant et poursuivant les travaux de Weber, met en relation les clercs, les prophètes, les sorciers et les laïcs.

Nous ne pouvons pas, dans les limites de cette étude, rendre raison de ces analyses dans toute leur complexité, là n'est pas notre but.

Brièvement, on trouve ainsi une structuration du champ religieux qui met en relation de concurrence pour répondre aux besoins des laïcs (ou pour réussir à *modifier durablement et profondément la pratique et la vision du monde des laïcs* comme énoncé ci-dessus) :

- des **instances de reproduction** (Eglise), *organisées en vue d'exercer durablement l'action durable nécessaire pour inculquer une telle vision et investies de la légitimité qui est la condition de l'exercice de cette action* (Mic, pp. 91-92) ; les agents de ces instances sont les clercs ; notons d'emblée que l'action de ce type d'agent remplit *une fonction externe* [au champ religieux, n.d.a.] *de légitimation de l'ordre établi dans la mesure où le maintien de l'ordre symbolique contribue directement au maintien de l'ordre politique* (Mic, p. 73) ;
- des **producteurs en première personne** *des principes d'une vision (quasi) systématique du monde et de l'existence, c'est-à-dire les prophètes* (Mic, p. 91) ; ceux-ci sont orientés vers la subversion de l'ordre établi, s'appuient sur leur *charisme* pour tenter de *fonder une communauté, elle-même capable de se perpétuer dans une institution* ; leur force est celle *du groupe qu'ils mobilisent* ; leur suite *s'oppose à un appareil administratif de type bureaucratique tel que l'Église (...)* : *recrutés selon les critères charismatiques, les « disciples » ignorent la « carrière » et les « promotions », les « nominations » et les « distinctions », les hiérarchies et les limites de compétence* (Mic, p. 92) ;
- enfin, les **sorciers** apportent aux laïcs un autre type de réponse que les prophètes :

³⁴ P. Smet, <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2020m09n1.pdf>, p. 5.

le prophète affirme sa prétention à l'exercice légitime du pouvoir religieux en se livrant aux activités mêmes par lesquelles le corps sacerdotal affirme la spécificité de sa pratique et l'irréductibilité de sa compétence, donc la légitimité de son monopole, comme la production et la prédication d'une doctrine explicitement systématisée, propre à donner un sens unitaire à la vie et au monde et à fournir par là le moyen de l'intégration systématique de la conduite quotidienne autour de principes éthiques ; au contraire, le sorcier répond coup par coup à des demandes partielles et immédiates, usant du discours comme d'une technique de cure du corps et de l'âme. (Mic, p. 65)

On voit dans ces descriptions, si on les met en relation avec les composantes de la vie associative que nous avons décrites supra, combien sont fortes les similitudes entre les agents qui luttent pour le monopole de la production et de la diffusion des biens de salut, dans le champ religieux, et les agents qui luttent pour le monopole de la production et de la diffusion des biens de sens, dans le champ associatif.

Champ religieux	Champ associatif
Eglises, clercs	Agents relais des positions dominantes, du sens commun majoritaire
Prophètes	Agents d'éducation permanente, plus largement de l'Education of Adults ³⁵
Sorciers	Agents du care et du cure

Le champ de la vie associative connaît ainsi ses agents relais des positions dominantes.

Nous avons dans une autre contribution identifié le travail d'associations reposant sur la sélection et la cooptation qui se mettent au service de la domination, c'est-à-dire qui convainquent *de la légitimité d'être ce que l'on est, ce qui permet de considérer que l'on est dans son bon droit et que les inégalités sont dans l'ordre des choses*³⁶ : tels sont les biens de sens qu'elles produisent, allant de la promotion de produits de luxe (souvent « enrichis », lestés d'un rapport à la « création »), jusqu'à la consommation de biens culturels réservés. Voici comment est décrite une de ces associations, The Merode :

*« Nous stimulons d'une manière unique le désir de changement et créons un lieu convivial et inspirant axé sur le partage et le développement de nouvelles idées », souligne Bruno Pani, co-fondateur de The Merode, aux côtés de Jean-Philippe Maes et Bernard Stas de Profirst, les deux autres têtes pensantes du club. Concrètement, le lieu établi sur l'ancien siège du Cercle de Lorraine, hôtel particulier de trois étages bordant un des coins de la prestigieuse place Poelaert à Bruxelles, souhaite proposer un programme holistique à ses membres à coups d'orateurs inspirants, de dîners thématiques et d'événements propices au réseautage sans oublier une bibliothèque numérique. Les membres auront ainsi la possibilité de participer en personne à plus d'une centaine d'événements par an autour de thématiques comme le réseautage en communauté, le développement du leadership, la durabilité, les nouvelles technologies, les innovations et la culture.*³⁷

35 C'est Marcel Hicter lui-même qui inscrit l'éducation permanente dans ce courant, faisant de celle-ci son *principe unificateur*. Cf. M. Hicter, « Etude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques de la préparation d'un instrument international sur le développement de l'éducation des adultes », in *Pour une démocratie culturelle*, Bruxelles, Direction générale de la Jeunesse et des loisirs du Ministère de la Communauté française et Fondation Marcel Hicter pour la Démocratie culturelle, 1980, pp. 244 et sq.

36 <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2024m05n1.pdf>, p. 10.

37 Article de Géraldine Verheyen dans L'Officiel, « The Merode : le nouveau cercle privé à connaître à Bruxelles », commenté dans notre étude « Des associations au service de la domination, une lecture en termes d'analyse institutionnelle », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2024m05n1.pdf>

Comme le remarquent les sociologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, ce type d'associations joue un rôle important dans la production et la reproduction de fractions de la classe dominante :

Ces associations sont en général régies par la loi de 1901. Elles ne se contentent pas de mettre des salons quelque peu poussiéreux à la disposition de vieux messieurs, qui y tromperaient leur ennui et l'angoisse du temps qui passe en jouant au bridge. (...) Après une journée au bureau, se réfugier au bar permet d'être sûr de ne rencontrer que des semblables, soigneusement choisis par la procédure de la cooptation. Car celle-ci est un mode de fonctionnement essentiel à ce milieu qui sait pertinemment délimiter la population qui le compose. Le poids social des cercles apparaît à l'analyse de leur composition et en particulier de celle de leur conseil d'administration, parfois dénommé « grand conseil » ou « comité exécutif »³⁸.

S'inscrivant dans la tradition internationale de l'Education of Adults, les associations équivalant à la posture prophétique dans le champ religieux sont souvent le fait de leaders charismatiques, cherchant à créer une communauté d'engagements et de valeurs, une corporation, surtout lorsque le groupe concerné est constitué de citoyens dominés et atomisés. Ces associations sont mues par la croyance que ces groupes en voie de constitution peuvent être les *auctores* du sens de leur existence, en systématisant une pensée critique, qui pointe vers des modèles de société où les droits peuvent progresser.

Leur distance par rapport aux postulats de l'économie est la plupart du temps très grande, jusqu'à se définir comme « non marchandes ».

On peut considérer comme exemplaire de cette catégorie le mouvement des Chicanos qui regroupait des paysans surexploités dans des environnements de travail d'où le droit était absent. Leur leader, César Chavez énonçait d'une formule limpide l'enjeu culturel de son mouvement, comme le rappelle Dolorès Huerta, négociatrice attitrée du mouvement :

Les femmes devraient toujours se rappeler qu'en sachant se débrouiller, on sait tout faire, qu'on ait de l'expérience ou non. César [Chavez] dit toujours que la première éducation du peuple c'est de savoir comment être le peuple et que le reste vient tout seul.³⁹

La plupart des associations d'éducation permanente ainsi que des organisations de jeunesse s'inscrivent dans ce pôle. Plusieurs catégories d'opérateurs culturels (bibliothèques, centres culturels, centres d'expression et de créativité...) se sont vu confier des missions de cet ordre.

Enfin, d'autres associations ont un autre type d'offre à proposer aux laïcs (aux citoyens) : il s'agit plutôt, sur base de groupes d'affinités, de permettre aux membres de « prendre soin (d'eux-mêmes) », de « se faire du bien », de trouver une solution plus immédiate à un problème, par exemple de s'inscrire dans des groupes d'entraide, de parole ou de s'assembler pour organiser des hobbies communs, etc.

Nous sommes alors plutôt dans le domaine du care, voire du cure, ce qui ne conduit pas à dire que l'action critique est absente par essence du travail de telles associations.

On voit comment cette optique diffère de la précédente. Le Décret de 2018 visant un développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative ne s'y trompe pas, lorsqu'il précise, via son arrêté d'application, que ne sont pas éligibles

38 M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot, *Sociologie de la bourgeoisie*, 4ème édition, Paris, La Découverte, 2016, pp. 12-13.

39 B.L. Baer et G.I. Mathews, « Dolores Huerta et les femmes de l'United Farm Workers », in *Esprit*, Paris, septembre 1974, p. 219.

les activités ayant pour finalité principale la convivialité ou le développement du lien social, le divertissement, le loisir ou la découverte culturelle : activités d'accueil ou de rencontre, activités festives, ludiques ou récréatives, voyages, excursions, visites guidées, balades, ateliers créatifs dans des domaines tels que les arts plastiques, la danse, la musique, la cuisine.

Ou encore lorsque cet arrêté précise que les réalisations d'outils d'éducation permanente doivent se distinguer clairement d'une aide individuelle, morale, sociale, médico-sociale ou psychologique.⁴⁰

Cette lecture de la vie associative comme champ conduit à poser ou reposer certaines questions majeures ; on peut se demander par exemple si les associations d'insertion socio-professionnelle n'ont pas peu à peu migré du pôle « éducation permanente » au pôle du « care », considérant par exemple que tout chercheur d'emploi a d'office besoin d'un accompagnement psycho-social.

Un élément central de la théorie des champs est qu'elle permet d'adopter une approche relationnelle plutôt que substantielle : l'identité d'un agent est définie par la manière dont il entre en relation avec les autres et non par des éléments qui en seraient constitutifs ou par son appartenance à des catégories figées, par exemple sectorielles. Donnons-en un exemple à propos de la catégorie « hôpital ».

Ainsi l'hôpital de La Borde⁴¹, par la place et le rôle qu'il réserve aux patients dans la gestion de l'institution et dans l'activité thérapeutique elle-même ; par la dimension collective qui est mise en avant ; par la participation des malades mentaux aux activités de critique de la société (par exemple par leur participation aux manifestations de mai 68) ; par le sens même qui est donné au concept de schizophrénie fait clairement partie du pôle « Education of Adults » (équivalent au prophétique).

Dans d'autres cas, un hôpital, lorsqu'il fonctionne comme un « hôpital de troisième type », selon le mot de Jean-Pierre Le Goff, où la logique managériale a pris le pouvoir, fait clairement partie des associations au service de la domination.

L'hôpital doit aujourd'hui faire face à une augmentation de la demande et de la qualité des soins dans le moment même où on resserre la gestion budgétaire. Le personnel des hôpitaux se trouve directement confronté à cette contradiction. L'énorme machine hospitalière a certes ses rigidités et ses dysfonctionnements. On souligne à juste titre l'impossibilité de pourvoir à l'augmentation des dépenses de santé sans une gestion rigoureuse. Mais on oublie de préciser que la demande de santé est autre chose qu'un simple besoin que l'on pourrait satisfaire dans un rapport purement marchand. (...) La santé peut-elle être considérée comme un bien marchand et, ce faisant, l'hôpital peut-il être géré selon le modèle d'une entreprise productrice de biens et de services destinés à être mise en vente sur le marché ?⁴²

Et une institution peut migrer d'un pôle à l'autre, comme nous l'avons montré pour l'hôpital de Saint-Alban, haut lieu de la psychothérapie institutionnelle, qui est tombé aux mains des logiques dominantes.⁴³

40 Cf. respectivement les articles 2 §2 et 19 de l'arrêté de 2019 https://educationpermanente.cfwb.be/fileadmin/sites/edu_perm/uploads/Document/Textes_reglementaires/AG_Modifie290920_VersionCoordonnee.pdf

41 Voir la présentation qu'en réalise F. Dosse dans son ouvrage *Gilles Deleuze Félix Guattari, biographie croisée*, Paris, La Découverte, 2007.

42 J.-P. Le Goff, « Vers l'hôpital de troisième type ? », in *Le mythe de l'entreprise*, Paris, La Découverte, 1992, pp. 133-134.

43 Voir notre contribution « Quel devenir associatif ? » lors de la semaine sociale du MOC en 2022, publiée dans le n° spécial de la revue *Politique*, hors-série n°32 du 4/11/2022.

Est-ce la fin de l'hôpital de Saint-Alban ? Aujourd'hui, alors que l'hôpital est implanté en divers endroits, qu'en est-il de ce souffle ? En février 2015, est arrivée une nouvelle direction. Le tempo est donné : l'hôpital psychiatrique de Saint-Alban, «entreprise comme les autres», avec son économie de gestion et son augmentation de la productivité, reçoit son coup de grâce. Modèle paradoxal où tout se trouve standardisé, nous sommes dans le «tout normé», il faut «séquencer» les opérations de travail tout en proposant un service exclusif et personnalisé devant respecter la singularité de chacun. Dans ce système mis en place, seule la logique managériale prévaut. Et c'est une performance financière que doit réaliser l'hôpital cette année : 900 000 euros d'économie.

Que faire ? « Impression qu'il n'y a rien à faire, que tout le monde est pris à la gorge. Sentiment accentué par l'isolement des individus qui n'auront d'autres choix que de se soumettre. On se rencontre moins, on piétine. La direction assène un discours et un vocabulaire de management, et trouve même des services qui «descendent» d'autres services, collaborant par là même au démembrement de l'hôpital. Dans ce climat qui pourrit, cette ambiance délétère, chaque salarié doit proposer des idées pour améliorer son poste, chaque unité des idées pour améliorer son service, sa méthode pour organiser sa douce agonie, en tout cas silencieuse. »⁴⁴

Certaines associations d'éducation permanente elles-mêmes peuvent concourir (à leur corps défendant sans doute) à la diffusion des logiques dominantes, lorsqu'elles adoptent par exemple des repères, méthodes ou approches qui favorisent la participation dépendante ou la concentration du capital culturel dans les mains de quelques-uns. Le domaine de l'évaluation en constitue un exemple frappant⁴⁵.

UNE LIMITE AU RAISONNEMENT EN TERMES DE CHAMP À PROPOS DE LA VIE ASSOCIATIVE

Bernard Lahire passe au crible les apports et les limites de l'usage du concept de champ, notamment en ce qui concerne le champ littéraire.

Il fait notamment remarquer que l'analyse que donne Pierre Bourdieu de la constitution d'un tel champ (lorsque s'impose la théorie de « l'art pour l'art » et que s'affirme fortement ainsi son autonomie) s'appuie en réalité sur une minorité d'écrivains très légitimes (*Flaubert, Baudelaire, Apollinaire, Mallarmé, Sartre, Beckett, etc.*)⁴⁶.

Il pose ainsi que l'investissement *corps et âme* de ces auteurs consacrés dans la littérature n'est possible que parce qu'ils sont libérés (ou qu'ils négligent les) des autres domaines de l'existence (économique, familial, politique, etc.)⁴⁷.

Le concept de champ peut conduire ainsi à ne s'intéresser qu'aux agents « nobles », dont les conditions d'existence (par exemple une fortune personnelle) favorisent l'investissement dans le champ concerné. Cette critique vaut sans doute aussi pour l'approche de la vie associative en termes de champ, et notamment de l'action d'éducation permanente en son sein : elle peut mener à s'intéresser plutôt aux « exemples purs », à ceux qui dominent les débats et à ceux qui sont de fait en lutte pour définir ce qui fonde la spécificité et la légitimité de ce champ.

Si l'approche en termes de champ peut conduire à privilégier certains agents de celui-ci – et donc à paraître en négliger d'autres, par exemple moins pourvus en capitaux favorisant leur autonomie par

⁴⁴ Article paru dans le journal Libération, https://www.liberation.fr/france/2016/08/03/quand-saint-alban-pleure-le-dr-tosquelles_1470102/

⁴⁵ Voir à ce sujet J. Fastrès, « La question des impacts d'une action : un enjeu politique décisif mais indécis », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2025m06n1.pdf>

⁴⁶ B. Lahire, *Monde pluriel*, op. cit., p. 167.

⁴⁷ Idem, p. 188.

rapport à d'autres champs – il reste que ce point de vue a l'intérêt d'indiquer un essentiel, une « pente » possible, un sens et un rôle réalisables, même si c'est dans des proportions différentes que dans des exemples « purs » (notamment par rapport aux trois dimensions que nous avons avancées : la constitution de groupes auto-déterminés ; la production de biens de sens, qui permettent de faire voir et de faire croire ; le refus de l'hégémonie de l'économie économique).

LES FRONTIÈRES DU CHAMP

A la question de savoir quelles sont les frontières d'un champ et comment déterminer qui en fait partie ou non, Pierre Bourdieu apporte cette réponse (à propos du champ politique) : appartiennent à un champ les agents qui peuvent y produire des effets.

C'est ainsi qu'on peut considérer que les journalistes appartiennent au champ politique :

*Une des transformations les plus importantes de la politique depuis une vingtaine d'années est liée au fait que des agents qui pouvaient se considérer ou être considérés comme des spectateurs du champ politique, sont devenus **des agents en première personne** [nous soulignons]. Je veux parler des journalistes et en particulier des journalistes de télévision et aussi des spécialistes des sondages. Si nous devons décrire le champ politique aujourd'hui, il faudrait y inclure ces catégories d'agents pour la simple raison qu'ils y produisent des effets. On me demande souvent à quoi je reconnais qu'une institution ou qu'un agent fait partie d'un champ. La réponse est simple : on reconnaît la présence ou l'existence d'un agent dans un champ au fait qu'il transforme l'état du champ (ou que cela change beaucoup de choses si on l'enlève)⁴⁸.*

Pour le champ de la vie associative, il faudrait tenir compte par exemple de l'action des consultants internationaux, des formateurs qui utilisent et diffusent leurs outils, d'autant plus qu'il arrive que des associations d'éducation permanente elles-mêmes recourent à leurs services (pour se faire auditer ou pour obtenir un label marchand...), voire reprennent à leur compte un outil comme si celui-ci ne véhiculait pas les caractéristiques de l'environnement dans lequel et pour lequel il a été créé.⁴⁹

Il faudrait sans doute aussi tenir compte du modèle des « influenceurs » ou « influenceuses », qui cherchent à créer une « communauté » de « followers » - même si ceux-ci n'ont de commun que le destinataire des messages qu'ils consomment – influenceurs qui, très souvent, essaient de faire de leurs productions une activité marchande ; ces productions concernent des styles ou des expériences de vie, se faisant les chantres et relais d'une culture de consommation.

Le « nombre » de « personnes touchées » et la « visibilité » deviennent ici des critères de légitimité, qui peuvent séduire des associations (voire des pouvoirs subsidiaires), même s'ils constituent en réalité la négation de la plupart des caractéristiques de la vie associative.

Pendant la crise sanitaire du Covid, le champ de la vie associative a été confronté frontalement à la séduction potentielle d'un tel modèle d'action, que d'aucuns considéraient pourtant comme contre-nature.⁵⁰

48 P. Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires, 2000, p. 61.

49 Voir à ce sujet J. Blairon et Ph. Mahoux, « Le pouvoir politique des firmes de consultance internationales : une analyse institutionnelle », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2022m02n2.pdf>

50 Cf. notre analyse des débats fournis qui ont eu lieu à ce sujet : « L'éducation permanente dans la crise sanitaire : quelle évaluation de sa relation au « numérique » ? », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2021m11n1.pdf>

Du côté du pôle « care and cure », on trouverait certainement dans la logique décrite ici de nombreux agents issus du champ de la santé ou du champ religieux :

On passe ainsi aujourd'hui par gradations insensibles des clercs à l'ancienne (avec à l'intérieur tout un continuum) aux membres des sectes, aux psychanalystes, aux psychologues, aux médecins (médecine psychosomatique, médecine lente), aux sexologues, aux professeurs d'expression corporelle, de sports de combats asiatiques, aux conseillers de vie, aux travailleurs sociaux. Tous font partie d'un nouveau champ de luttes pour la manipulation symbolique de la conduite de la vie privée et l'orientation de la vision du monde, et tous mettent en œuvre dans leurs pratiques des définitions concurrentes, antagonistes, de la santé, de la guérison, de la cure des corps et des âmes. (Chd, p. 119).

CHAPITRE 6 - AUTONOMIE, PROFESSIONNALISATION ET DROIT D'ENTRÉE - DANS LE CHAMP DE LA VIE ASSOCIATIVE

En nous appuyant sur la théorie des champs élaborée par Pierre Bourdieu, nous avons essayé de montrer que la vie associative possédait une spécificité de microcosme. Cette spécificité peut se décrire à partir de la manière pratique dont est interprétée une triade : constitution d'un univers social auto-déterminé ; production de biens de sens ; développement d'une économie non économique.

En fait, il y a toujours, dans une société, des conflits entre des pouvoirs symboliques qui visent à imposer la vision des divisions légitimes, c'est-à-dire à construire des groupes. Le pouvoir symbolique est, en ce sens, un pouvoir de worldmaking.

Bourdieu se réfère dans ce raisonnement à Dewey en évoquant un

pouvoir de constitution (au sens philosophique comme politique), c'est-à-dire un pouvoir de conserver ou de transformer les principes objectifs d'union et de séparation, de mariage et de divorce, d'association et de dissociation qui sont à l'œuvre dans le monde social, un pouvoir de conserver ou de transformer les classifications actuelles en matière de sexe, de nation, de région, d'âge et de statut social, et cela à travers les mots qui sont utilisés pour désigner ou décrire les individus, les groupes ou les institutions.

Pour changer le monde, il faut changer les manières de faire le monde, c'est-à-dire la vision du monde et les opérations pratiques par lesquelles les groupes sont produits et reproduits. (Chd, p. 163)

Certes la triade que nous avons décrite et rappelée ci-dessus peut être incarnée de façons très différentes selon les choix et les agents ; ceux-ci sont de fait en lutte pour définir la légitimité de ce qu'est la vie associative.

Le microcosme que constitue une telle vie associative fait partie du champ intellectuel ou du champ de production culturelle (ou de production de biens symboliques) - termes successivement employés selon l'évolution même des travaux menés par Pierre Bourdieu sur les champs :

La notion de champ de production culturelle (qui se spécifie en champ artistique, champ littéraire, champ scientifique, etc.) permet de rompre avec les vagues références au monde social (au travers de mots tels que « contexte », « milieu », « fonds social », social background) dont se contente ordinairement l'histoire sociale de l'art et de la littérature. Le champ de production culturelle est ce monde social tout à fait particulier qu'évoquait la vieille notion de république des lettres. (Chd, p. 167).

Le champ de la vie associative, lieu d'une lutte pour définir sa spécificité et sa légitimité, partage avec les autres champs une tendance à s'autonomiser et à se professionnaliser, c'est-à-dire à développer une forme de travail spécifique liée au champ, qui combine en l'occurrence montée en puissance du salariat et bénévolat (ne serait-ce qu'au niveau des instances).

Bernard Lahire précise de façon très utile que le concept d'autonomie du champ concerne deux dimensions qu'il est nécessaire de distinguer : la dimension de spécificité, d'une part (qu'on peut entendre comme une spécificité de production – d'un objet, selon un processus qui est propre au champ), et d'indépendance,

d'autre part (par rapport aux marchés ou au pouvoir politique par exemple). Pour ce qui est de la vie associative, une indépendance suffisante paraît la condition de la spécificité⁵¹.

Dans notre communauté et dans les régions wallonne et bruxelloise, cette tendance à l'autonomisation s'est incarnée dans la tentative de légiférer qu'on a appelée « charte associative ».

La charte consigne les engagements que les pouvoirs publics s'engagent à prendre envers la vie associative lorsqu'elle accepte d'endosser des missions qu'ils définissent après que les associations en ont montré la nécessité ; elle entreprend d'ailleurs de définir le rôle sociétal des associations :

Alors que l'intérêt général est menacé par la montée de l'individualisme et que la logique marchande convoite chaque espace de l'action collective, les pouvoirs publics signataires veulent renforcer leur engagement au service du bien public et sceller alliance avec le monde associatif pour défendre ensemble, dans une perspective de développement durable, les valeurs d'émancipation sociale, d'égalité, de solidarité et de liberté ainsi que les services d'intérêt général.

Cette Charte se fonde sur la Constitution et sur les valeurs essentielles de la démocratie.

Elle reconnaît et stimule la volonté des pouvoirs publics signataires et des associations d'assurer la pleine réalisation des principes d'égalité, de solidarité et de libre initiative citoyenne.

La réalité associative est une composante importante de la société belge. C'est donc tout naturellement que les pouvoirs publics travaillent régulièrement avec les associations à la réalisation de leurs missions.

Dans une société en constante évolution, l'engagement de citoyens au sein d'associations et le rôle de celles-ci n'ont jamais été aussi essentiels. Les associations sont une richesse créatrice de richesses. En effet :

- *En renforçant l'esprit critique, en favorisant l'émergence d'identités et de revendications collectives, en servant de lien et de relais entre les citoyens et les pouvoirs publics, les associations contribuent au renforcement de la démocratie ;*
- *En détectant des besoins nouveaux à tous les niveaux, ou encore en offrant des services fondamentaux aux personnes, les associations participent au renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité ;*
- *Enfin, par leurs ressources propres, par l'intermédiaire des emplois qu'elles créent - notamment avec l'aide des pouvoirs publics - et par l'esprit d'initiative qu'elles développent, elles constituent des agents économiques importants, créateurs d'emplois.*

Aussi, les pouvoirs publics signataires et, nous l'espérons, l'ensemble des pouvoirs publics, estiment fondamental de prendre des engagements vis-à-vis des associations afin de mieux articuler leurs rapports réciproques avec les pouvoirs publics dans un souci de complémentarité.

Cette tentative a abouti à une résolution prise par les parlements (Fédération Wallonie Bruxelles, parlement wallon, parlement bruxellois) en 2009⁵². Force est de reconnaître cependant que le parcours législatif de la charte s'est enrayé jusqu'à ce jour.

⁵¹ B. Lahire, *Monde pluriel, Penser l'unité des sciences sociales*, Paris, Seuil, 2012, pp. 77 et sq. Pour les associations, une relative indépendance économique peut être obtenue par exemple par un polysubventionnement ou par une capacité de production propre ; quant à l'indépendance politique, elle pourrait être augmentée par la mise en œuvre de la charte associative, comme décrit infra.

⁵² <https://www.pfwb.be/documents-parlementaires/document-dg-ppr-001285518>

Dans tout champ, le gain en autonomie est couplé à une professionnalisation qui entraîne elle-même une élévation du droit d'entrée. Bourdieu donne l'exemple du champ politique :

L'autonomisation du champ de production politique s'accompagne sans doute d'une élévation du droit d'entrée dans le champ et, en particulier, d'un renforcement des exigences en matière de compétence générale ou même spécifique, ce qui contribue à expliquer l'accroissement du poids des professionnels formés dans les écoles et même dans les écoles spécialisées – Sciences Po, ENA – au détriment des simples militants. (Mic., p. 152)

Un autre phénomène lié à l'élévation du droit d'entrée est l'importance de connaître et comprendre les relations internes au champ pour pouvoir décrypter les prises de position : une prise de position politique ne s'adresse pas seulement aux citoyens, elle s'adresse aussi et parfois surtout aux agents du champ, aux adversaires, aux alliés, etc. La maîtrise de ce « double niveau » de discours est essentielle pour comprendre les « messages politiques ».

Pour le champ de la vie associative, cette élévation du droit d'entrée s'est par exemple incarnée par la montée en puissance des exigences de bonne gestion et par l'augmentation de la responsabilité juridique des administrateurs en la matière ; par la chasse aux « associations dormantes » (qui ne développent plus d'activités significatives) ; par l'augmentation quantitative et qualitative des exigences des pouvoirs publics qui soutiennent ces associations (parfois de façon non pertinente d'ailleurs) ; par l'augmentation du niveau de compétences exigé des professionnels, etc.

L'augmentation de ce niveau a d'ailleurs conduit le législateur à subventionner des associations spécialisées qui viennent en support de l'animation socioculturelle proprement dite (animation qui constitue le fer de lance de l'action d'éducation permanente et qui peut bénéficier d'actions de support, produites par des associations de formation, de recherche, de production d'outils ou de services (dénommées dans le Décret de 2018 « associations d'axe 2 et d'axe 3 »).

On peut décrire le **droit d'entrée en Education of Adults, très élevé**, en mettant en avant les composantes suivantes.

- L'exigence pour ces associations de **développer sur elle-mêmes un regard réflexif et critique** ; en d'autres mots, ces associations doivent consacrer une partie de leur travail et de leur énergie à « se connaître elles-mêmes », comme l'a théorisé l'analyse institutionnelle⁵³. Le Décret de 2018, en énonçant une exigence régulière d'auto-évaluation, signe cette élévation du droit d'entrée.
- Les associations qui s'inscrivent dans la tradition de l'Education of Adults - comme celles qui se réclament de l'éducation permanente - s'imposent, nous l'avons rappelé en citant les attendus de la charte associative, de **se porter au niveau des préoccupations sociétales** et de contribuer à façonner un autre monde (« worldmaking »). Cette auto-imposition s'exprime en termes de poursuite de droits (c'est une des questions d'auto-évaluation qui leur est posée), ce qui implique qu'au sein de leur organisation interne elle-même, ce souci des droits⁵⁴ soit suffisamment présent.
- Le **dépassement de l'intérêt personnel** est une condition d'un pareil fonctionnement :
Les producteurs culturels détiennent un pouvoir spécifique, le pouvoir proprement

⁵³ Selon la formule de Thierry Gaudin, l'analyse institutionnelle consiste dans le fait que les institutions s'appliquent à elles-mêmes le précepte socratique de l'auto-connaissance.

⁵⁴ Sans le confondre, évidemment, avec les caprices individuels, voire avec la maximisation d'avantages ou de profits.

symbolique de faire voir et de faire croire, de porter au jour, à l'état explicite, objectif, des expériences plus ou moins confuses, floues, informulées, voire informulables, du monde naturel et du monde social et, par là, de les faire exister. Ils peuvent mettre ce pouvoir au service des dominants. Ils peuvent aussi, dans la logique de leur lutte au sein du champ du pouvoir, le mettre au service des dominés dans le champ social pris dans son ensemble (...) Il reste que les intérêts spécifiques des producteurs culturels, dans la mesure où ils sont liés à des champs qui, par la logique même de leur fonctionnement, encouragent, favorisent ou imposent le dépassement de l'intérêt personnel au sens ordinaire, peuvent les porter à des actions politiques, ou intellectuelles, que l'on peut dire universelles. (Chd, p. 174)

- Les associations qui mènent des actions d'éducation permanente ont une exigence très forte de **participation**, au point que leur public (équivalant à la position des « laïcs » dans le champ religieux) est considéré, nous l'avons vu, comme le commanditaire des actions.
- Enfin, dans les associations d'éducation permanente, l'exigence du **caractère ascendant** des actions (qui partent des préoccupations sociales et économiques des groupes qui se constituent) exclut la confiscation de l'action par des clercs dans une logique d'« Eglise », où un « bureau » prend peu à peu le pouvoir :

Dans les soviets de quartiers, les comités d'usines, c'est-à-dire dans les groupes spontanés du début de la révolution russe, il y avait tout le monde, les gens parlaient, etc. Et puis, dès qu'on désignait un permanent, les gens commençaient à moins venir. Avec l'institutionnalisation incarnée par le permanent et le bureau, tout se renverse : le bureau tendant à monopoliser le pouvoir, le nombre des participants aux assemblées diminue ; c'est le bureau qui convoque des assemblées et les participants servent d'une part à manifester la représentativité des représentants et d'autre part à ratifier leurs décisions. Les permanents commencent à reprocher aux membres ordinaires de ne pas venir assez souvent à ces assemblées qui les réduisent à ces fonctions. (Chd., p. 200).

On perçoit à l'inverse tout ce que représentent les injonctions à la participation des publics à la conception, la préparation et l'évaluation des actions d'animation socioculturelle, comme celles évoquées dans l'article 2 § 2 de l'arrêté d'application du Décret revu en 2018 :

Sont également considérées comme activités [éligibles] les réunions de préparation des activités visées à l'alinéa précédent et, plus généralement, des projets de l'association, ainsi que les réunions d'évaluation de ces activités et projets, si les conditions spécifiques suivantes sont respectées :

- *avoir un objectif identifié et relié à une thématique d'action ;*
- *impliquer le public visé par l'activité et la préparation de l'animation et du suivi de la réunion ;*
- *réunir un public plus large que le personnel rémunéré de l'association.⁵⁵*

⁵⁵ https://educationpermanente.cfwb.be/fileadmin/sites/edu_perm/uploads/Document/Textes_reglementaires/AG_Modifie290920_VersionCoordonnee.pdf

CHAPITRE 7 - LES ENSEIGNEMENTS ISSUS D'AUTRES CHAMPS POUR L'ACTION D'ÉDUCATION PERMANENTE

Nous nous sommes jusqu'ici appuyé sur la théorie des champs de la manière suivante : *on peut tirer d'une théorie générale du fonctionnement des champs des hypothèses très puissantes sur le fonctionnement d'un état particulier d'un champ particulier (par exemple, le champ des producteurs de maisons individuelles dont j'entreprends l'étude)* (Chd, p. 169⁵⁶) ; pour le présent travail : le fonctionnement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative.

Nous pouvons poursuivre le même mouvement de raisonnement d'une manière plus précise encore en nous demandant ce que l'étude de tel champ particulier peut aider à formuler éventuellement comme hypothèse sur l'action d'éducation permanente comme composante du champ de la vie associative.

LES ENSEIGNEMENTS DU CHAMP DE LA HAUTE COUTURE COMME CHAMP DE CRÉATION

Bourdieu a étudié le champ de la haute couture comme champ de création et donc comme champ de production culturelle. Nous pouvons noter au passage que ce champ particulier illustre à merveille ce que Luc Boltanski et Arnaud Esquerre ont appelé *économie de l'enrichissement*.

Il s'agit d'une économie où la marchandise est en quelque sorte « enrichie » de valeurs culturelles et est destinée aux très riches ou à ceux qui aspirent à le devenir ou espèrent le paraître :

la marchandise industrielle fait l'objet d'une valorisation technique standardisée et elle est promise à l'obsolescence ; l'exemple des appareils photo numériques dont la durée de vie de référence est désormais de quelques années seulement, vu la course aux pixels et à la sensibilité des capteurs à laquelle se livrent les fabricants, est particulièrement parlant.

La marchandise enrichie s'oppose en tous points à cette logique : elle est prise en charge par une narration qui en décline la singularité ; la durée de vie de l'objet augmente sa valeur, en le lestant d'un passé qui renforce son authenticité et son identité.⁵⁷

Ce fonctionnement fait entrer l'économie de l'enrichissement dans le champ de la production symbolique, non sans effets paradoxaux.

Nous pouvons remarquer d'ailleurs que le champ de la haute couture et l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative sont dans un rapport d'homologie inversée :

le champ de la haute couture s'adresse à un groupe très situé (les très riches) qui cherche à maintenir son homogénéité, tandis que l'action d'éducation permanente concerne des groupes qui sont à créer comme groupes, à partir de citoyens isolés, atomisés, dominés ; la haute couture et l'éducation permanente dépendent toutes les deux d'une capacité à produire des biens de sens, même si la présence ou l'absence d'une dimension critique les oppose absolument ; enfin, l'économie de l'enrichissement (voir le pouvoir des grands groupes comme LVMH, Kering, etc.) et l'économie non économique sont aussi aux antipodes l'une de l'autre.

⁵⁶ P. Bourdieu, « Le champ intellectuel : un monde à part », in *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987, p. 169.

⁵⁷ Extrait de notre analyse « Pauvre démocratie culturelle ! », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2020m01n1.pdf>, p. 2.

Cette homologie structurelle inversée peut nous conduire à formuler des questionnements et des hypothèses sur l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative.

Nous pouvons ainsi remarquer que les relations entre les agents sont de même nature dans les deux champs : elles opposent centralement les maisons consacrées et les nouveaux entrants.

Dans le champ de la haute couture, à côté des « grandes maisons » qui s'appuient sur leur histoire et la durée de leur existence et leur discrétion (comme Dior) on trouve l'affirmation émergente et parfois quelque peu bruyante des « nouveaux créateurs ».

A un pôle, l'austérité dans le luxe et l'élégance sobre, la « grande classe », qui conviennent au « capitalisme de vieille roche », comme dit Marx, et plus précisément aux femmes d'âge canonique des fractions les plus hautes et les plus anciennement établies de la grande bourgeoisie. A l'autre pôle, les audaces un peu agressives, un peu tapageuses, d'un art dit « de recherche » que la loi de la concurrence, c'est-à-dire la dialectique de la distinction, peut porter à proclamer « la haine de la perfection » et « la nécessité du mauvais goût », par une de ces exagérations « artistes » qui conviennent à cette position. D'un côté, le souci de conserver et d'exploiter une clientèle restreinte et ancienne qui ne se conquiert qu'à l'ancienneté, de l'autre, l'espoir de convertir des clients nouveaux, par un art qui se veut « à la portée des masses » - c'est-à-dire, nul ne peut se tromper en ce cas, à la portée des fractions nouvelles de la bourgeoisie ou, ce qui revient à peu près au même, culturellement et économiquement accessible aux jeunes des fractions anciennes. (Mic, p. 104).

Cette logique relationnelle d'opposition et de distinction entre les maisons (pour la conquête de publics différents) ne peut-elle pas éclairer un des conflits qui traverse l'action d'éducation permanente depuis la constitution du Décret de 2003 : le conflit entre les anciennes associations (parfois qualifiées de « branches mortes ») et les « émergents » (parfois auto-proclamés).

Ce conflit s'est manifesté de multiples manières et en sens divers : publication d'un ouvrage de contestation à la parution du Décret de 2003⁵⁸ ; souci constant de contrôler l'accès à la reconnaissance pour éviter les détournements de fond ; refus en 2019 de la Ministre écolo Linard de prolonger 1/3 des membres sortants du Conseil Supérieur de l'Education Permanente pour accompagner la transition vers la mise en œuvre du nouveau Décret, refus prononcé au profit de membres représentant des « associations émergentes » ou en tout cas réputées telles, etc.

L'étude du champ de la haute couture ne peut que nous conduire à lire ce conflit entre les associations anciennes et les associations « émergentes » comme un conflit social et un conflit de publics : faut-il réserver ou non l'agrément aux associations qui travaillent au profit du public populaire (et quelle définition donne-t-on de celui-ci ?) ; au-delà, il s'agit aussi d'un conflit sur la place que l'on donne aux mouvements sociaux anciens (ouvriers) ou à des « nouveaux mouvements sociaux » portés par des groupes sociaux différents.

Puisque nous sommes dans une logique d'homologie inversée, on ne s'étonnera pas que ces « nouveaux mouvements sociaux » soient plutôt portés par des agents qui n'appartiennent pas eux-mêmes au groupe populaire ou n'ont de cesse que de s'en distinguer.

⁵⁸ Des tambours sur l'oreille d'un sourd, <https://www.bigoudis.org/wordpress/commandes>

Et certaines affirmations tapageuses de nouveaux entrants à propos de « l'échec de l'éducation permanente » se comprennent sans doute mieux si on les lit comme une manifestation relationnelle de recherche de distinction et de profit, à l'instar du comportement des « nouvelles maisons » dans le champ de la haute couture. Le tapage est alors souvent concomitant d'un dévoiement du sens.

La comparaison entre le champ de la haute couture et l'action d'éducation permanente dans la vie associative nous permet aussi de mettre le doigt sur un problème crucial pour l'action d'éducation permanente.

Pierre Bourdieu fait en effet remarquer que dans le champ de la haute couture les « nouveaux créateurs »

*sortent continûment des maisons anciennes pour aller fonder leur propre entreprise, échappant ainsi au déclin collectif par un mouvement individuel à contresens du mouvement qui affecte l'entreprise et le champ dans son ensemble. (...) Ce mécanisme tend, on le voit, à assurer le changement dans la continuité : tout se passe en effet comme si la **possession d'un capital qui ne peut être acquis que dans la relation avec les maisons anciennes constituait la condition même des ruptures réussies avec ces maisons**. Les nouveaux entrants sont pour la plupart des transfuges des maisons établies qui doivent leur capital initial d'autorité spécifique à leur passage antérieur par une grande maison (toujours rappelé dans leurs biographies). (Mic, pp. 115-116).*

Cet élément de comparaison permet de poser la question cruciale de la transmission en matière d'action d'éducation permanente. Une telle action nécessite en effet de tout autres compétences que livresques : on ne réussit pas à constituer des groupes, à rendre visibles et explicites certains des problèmes qu'ils vivent, à produire des biens de sens et à mettre en œuvre une économie non économique sans en avoir pu faire l'expérience pratique.

Dans nombre d'interventions que nous avons pu faire dans de telles associations, les questions sur ce qu'est l'animation socioculturelle sont en effet permanentes. Ceci ne peut que manifester une problématique centrale pour l'action d'éducation permanente : quelles sont les modalités, les processus qui permettent à de nouveaux entrants (en l'occurrence de nouvelles et nouveaux animateurs socioculturels) d'apprendre pratiquement à pratiquer l'animation socioculturelle sans laquelle il n'y a pas de logique d'action d'éducation permanente qui tienne.

Il ne s'agit pas seulement, en effet, de s'informer, de se référer à des références (c'est le propre, nous l'avons vu, des *lectores*), de fréquenter un spectacle, d'user d'un langage spécifique, mais de s'approprier une praxis.

Il arrive en tout cas fréquemment que l'utilisation de « nouveaux » outils quelque peu à la mode cache mal l'absence d'apprentissage pratique de la pratique d'animation socioculturelle dans la logique de l'Education of Adults.

CHAMP POLITIQUE ET DÉLÉGATION : LES FORTES CONTRAINTES CONSTITUTIVES DE L'EDUCATION OF ADULTS

Le champ politique et l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative partagent une même fonction, faire advenir à l'existence une personne morale comme corporation :

dans beaucoup de cas, pour sortir de l'existence que Sartre appelle sérielle pour accéder à l'existence collective, il n'est pas d'autre voie que de passer par le porte-parole. C'est l'objectivation dans un « mouvement », une « organisation », qui, par une fictio juris typique de la magie sociale, permet à une simple collectio personarum plurium d'exister comme une personne morale, comme un agent social. (Chd., p. 189)

Dans les deux cas, un processus de délégation se produit.
Celui-ci est en réalité très complexe, comme le montre Pierre Bourdieu.

D'abord, la délégation est un processus circulaire : le porte-parole n'existe que parce que le groupe qu'il représente existe, mais l'inverse est vrai également ; sans le porte-parole qui le manifeste, le groupe n'existerait pas comme groupe. C'est évidemment d'autant plus vrai pour les groupes invisibilisés, qui sont pris dans une relation de domination.

La délégation (qui est le propre de la démocratie représentative, mais aussi de l'association dotée d'une personnalité juridique) équivaut à un risque d'abandon de son pouvoir d'agir au mandataire. Mais cet abandon, pour les groupes dominés, est pour Bourdieu un risque nécessaire.

Il y a une sorte d'antinomie inhérente au politique qui tient au fait que les individus – et d'autant plus qu'ils sont plus démunis – ne peuvent se constituer (ou être constitués) en tant que groupe, c'est-à-dire en tant que force capable de se faire entendre et de parler et d'être écoutée, qu'en se dépossédant au profit d'un porte-parole. Il faut toujours risquer l'aliénation politique pour échapper à l'aliénation politique. (En réalité, cette antinomie n'existe réellement que pour les dominés. On pourrait, pour simplifier, dire que les dominants existent toujours, tandis que les dominés n'existent que s'ils se mobilisent ou se dotent d'instruments de représentation). (Chd., p. 186)

On perçoit dès lors la richesse du phénomène de représentation : s'il recèle un risque d'abandon de pouvoir (le porte-parole peut agir en son nom propre en « oubliant » ses mandants), il permet aussi une lutte pour la manière de faire voir et de faire croire à un monde possible, qui passe par une manière de se représenter le groupe et les relations de celui-ci avec les autres groupes sociaux. Nous retrouvons là ce que nous avons évoqué en termes de « manières de voir et de faire le monde ».

Et on perçoit mieux dans ce cadre ce qui rapproche et sépare le champ politique et l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative : cette action **remet en question la légitimité du discours (et de l'action) du porte-parole politique** qui tend toujours à monopoliser les biens de sens qui concernent le groupe qu'il est censé représenter.

L'action d'éducation permanente fait sauter l'alternative politique qui consiste à se taire ou être parlés :

Plus les gens sont dépossédés, culturellement surtout, plus ils sont contraints et enclins à s'en remettre à des mandataires pour avoir une parole politique. En fait, les individus, à l'état isolé, silencieux, sans parole, n'ayant ni la possibilité ni le pouvoir de se faire écouter, de se faire entendre, sont placés devant l'alternative de se taire ou d'être parlés. (Chd., p. 188).

On voit bien ici que l'action d'éducation permanente, en tant que constitutive de groupes et de production de biens de sens, s'oppose doublement à la dépossession : à l'intérieur du champ de la vie associative,

contre les relais des positions dominantes ; dans le champ politique, contre l'alternative qui n'offre qu'un choix entre deux formes de dépossession complète.

On voit ici que la structuration du champ de la vie associative inspirée de celle du champ religieux, qui voit s'opposer l'église (*Le prêtre est celui qui appelle Dieu sa propre volonté*, Chd., p. 192), les prophètes et les sorciers est pertinente pour comprendre l'enjeu de la délégation dans le champ de la vie associative.

L'action d'éducation permanente en son sein s'impose en effet d'elle-même une série de mécanismes qui font obstacle à la dépossession :

- le fait que le groupe constitué ait un statut de commanditaire de l'action (ce qui peut étonner les agents du champ politique, lorsque le porte-parole affirme son obligation constante de retourner vers ses commanditaires) ;
- le caractère ascendant de la production des biens de sens ;
- l'auto-évaluation que doit réaliser l'association agréée, auto-évaluation qui doit mobiliser une pluralité d'acteurs – dont, bien entendu, les groupes mobilisés⁵⁹ ;
- le caractère participatif des réalisations, potentiellement à toutes les étapes de celles-ci⁶⁰.

L'élévation du droit d'entrée qui est mise en œuvre dans la version de 2018 du Décret fait ainsi de l'animation socioculturelle au profit de groupes dominés, dans la droite ligne des exigences de la démocratie culturelle, une expérience politique de refus de la dépossession et de la confiscation de la parole sans perdre les avantages incommensurables de la représentation et de la participation au pouvoir.

On comprend que l'action d'éducation permanente incommode au plus haut point celles ou ceux qui, dans le champ politique, s'arrogent le monopole de la parole au sein de leur propre parti d'abord et, en tant que grands prêtres de la vérité qui sert leur pouvoir personnel, s'arrogent le droit exclusif de définir ce qui est pensable, monopolisant l'usage de trompettes de la renommée parfois décidément bien mal embouchées⁶¹.

Dans le champ de la vie associative, à l'inverse, une série de processus et d'exigences font en sorte que, symboliquement, *l'individu ordinaire [doive] mourir pour qu'advienne la personne morale* (Chd., p. 193).

59 Article 19 du Décret modifiant https://educationpermanente.cfwb.be/fileadmin/sites/edu_perm/uploads/Document/Textes_reglementaires/DecretEP_Modifie270821_VersionCoordonnee.pdf

60 Exemple typique dans un axe de support (axe 3) : la recherche participative ; celle-ci est agréée comme telle aux conditions suivantes :

Article 22. - Outre les critères définis aux articles 20 et 21, la recherche participative remplit les conditions spécifiques suivantes :

1° être déployée au sein de l'association, chez ses partenaires et dans l'espace public, de la phase initiale à la rédaction finale ;

2° en amont, impliquer collectivement les participants dans le choix de l'objet et dans la formulation de la question de la recherche ;

3° impliquer, également les participants dans la détermination de la méthode et dans la démarche de la recherche ;

4° en aval, présenter et mettre en débat public les résultats de la recherche participative ;

5° se dérouler sur une période d'au moins 6 mois. https://educationpermanente.cfwb.be/fileadmin/sites/edu_perm/uploads/Document/Textes_reglementaires/AG_Modifie290920_VersionCoordonnee.pdf

61 Pour citer ce vers de Georges Brassens. L'image des « trompettes de la renommée » illustre bien la dépossession : le mandataire fait parler de lui (par exemple en se répandant sur les réseaux sociaux) plutôt que d'écouter et relayer la parole de ses mandants (dont ils se sont coupés socialement).

CHAPITRE 8 - LE CHAMP DE LA VIE ASSOCIATIVE : UN CHAMP DOMINÉ DANS LE CHAMP DU POUVOIR

Nous venons de voir que les agents qui portent l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative pouvaient obtenir des effets dans le champ politique en faisant accéder à l'existence collective des groupes qui auraient pu continuer à n'exister que sous une forme sérielle.

*Tous ces gens qui luttent pour dire comment il faut voir le monde sont des professionnels d'une forme d'action magique qui, par des mots capables de parler au corps, de « toucher », font voir et font croire, **obtenant ainsi des effets tout à fait réels, des actions.*** (Chd, pp. 119-120)

Nous avons vu aussi que ces actions relevaient de l'exercice d'un pouvoir et d'un travail de création :

Le pouvoir de nommer, en particulier de nommer l'innommable, ce qui est encore inaperçu ou refoulé, est un pouvoir considérable. Les mots, disait Sartre, peuvent faire des ravages. C'est le cas par exemple lorsqu'ils font exister publiquement, donc ouvertement, officiellement, quand ils font voir ou prévoir des choses qui n'existaient qu'à l'état implicite, confus, voire refoulé. Représenter, porter au jour, produire, n'est pas une petite affaire. Et l'on peut parler, en ce sens, de création. (Chd, p. 177)

Mais ce pouvoir de nomination ne doit pas conduire à un biais de conception, qui lui ferait surestimer ses effets :

La vanité d'attribuer à la philosophie, et aux propos des intellectuels, des effets aussi immenses qu'immédiats me paraît constituer l'exemple par excellence de ce que Schopenhauer appelait le "comique pédant", entendant par là le ridicule que l'on encourt lorsqu'on accomplit une action qui n'est pas comprise dans son concept, tel un cheval de théâtre qui ferait du crottin. Or s'il y a une chose que nos philosophes, "modernes" ou "postmodernes", ont en commun par-delà les conflits qui les opposent, c'est cet excès de confiance dans les pouvoirs du discours. Illusion typique de lector, qui peut tenir le commentaire académique pour un acte politique ou la critique des textes pour un fait de résistance, et vivre les révolutions dans l'ordre des mots comme des révolutions radicales dans l'ordre des choses.⁶²

En tant que partie prenante du champ de production intellectuelle, les agents de l'action d'éducation permanente possèdent un double pouvoir spécifique : celui de faire des groupes ; celui de produire des biens de sens (par exemple des manières différentes de voir le monde, des capacités de croyance à la possibilité de créer une autre réalité sociale).

Ces agents font donc partie du champ du pouvoir, mais dans une position qui y est dominée :

Les champs de production culturelle occupent une position dominée dans le champ du pouvoir (...). Ou, pour retraduire dans un langage plus commun (mais inadéquat), je pourrais dire que les artistes et les écrivains, et plus généralement les intellectuels, sont une fraction dominée de la classe dominante. Dominants, en tant que détenteurs du pouvoir et des privilèges que confèrent la possession du capital culturel et même, au moins pour certains d'entre eux, la possession d'un

⁶² P. Bourdieu, Méditations pascaliennes, Paris, Seuil, 1997, p. 10. Cet extrait est commenté de façon intéressante par J. Bouveresse in <https://agone.org/persistence-de-pierre-bourdieu-i-lesprit-du-grimpeur/>

volume de capital culturel suffisant pour exercer un pouvoir sur le capital culturel, les écrivains et les artistes sont dominés dans leurs rapports avec les détenteurs du pouvoir politique et économique. (Chd., p. 172)

On peut remplacer dans la citation ci-dessus « artistes et écrivains » par « producteurs de biens de sens », compte tenu de la participation du champ de la vie associative au champ intellectuel, que Bourdieu appelle parfois aussi champ de production symbolique.

Selon toutefois le degré d'autonomie du champ, le dominé-dominant peut prendre des positions différentes ; de nouveau, ce que Bourdieu décrit pour les artistes ou les écrivains vaut, mutatis mutandis, pour les producteurs de biens de sens que sont les agents du champ de la vie associative :

L'autonomie des champs de production culturelle, facteur structural qui commande la forme des luttes internes au champ, varie considérablement selon les époques dans la même société et selon les sociétés. Et du même coup (...) le poids relatif des rôles impartis à l'artiste ou à l'intellectuel [ou au producteur de biens de sens, n.d.a.] avec, d'un côté, à un extrême, la fonction d'expert, ou de technicien, offrant ses services symboliques aux dominants (...), et de l'autre, à l'autre extrême, le rôle conquis et défendu contre les dominants, de penseur libre et critique, d'intellectuel qui se sert de son capital spécifique, conquis à la faveur de l'autonomie et garanti par l'autonomie même du champ, pour intervenir sur le terrain de la politique, selon le modèle de Zola ou de Sartre. (Chd., p. 173).

Nous retrouvons là la structuration du champ de la vie associative que nous avons proposée, entre celles et ceux qui se font les relais des positions dominantes, celles et ceux qui s'occupent du care et du cure, et celles et ceux qui revendiquent une capacité et une autorité en matière de critique et de création sociale.

On comprend par ailleurs le caractère crucial de la question de l'autonomie, telle que tentait de la porter le projet politique de « charte associative », puisque son adoption pleine et entière pour les agents de l'action d'éducation permanente à tout le moins, constituerait une transformation du *facteur structural qui commande la forme des luttes internes au champ* - ici du champ de la vie associative.

L'action d'éducation permanente n'est pas dénuée d'atouts à faire valoir dans cette lutte. En particulier, son poids dans la production de la légitimité du mécanisme même de la délégation est considérable. Les agents du champ politique, en tant que dominants (entre autres catégories) dans le champ du pouvoir, dépendent absolument de la légitimité qui leur est reconnue en tant que mandataires. Et cette légitimité, ils ne peuvent se l'accorder à eux-mêmes⁶³.

Nous avons vu dans ce travail que c'est en s'imposant un haut niveau d'exigence, qui place les mandants (les participants d'un groupe qui se forme) en position de commanditaire et le mandataire en position d'écoute et de service par rapport au groupe mandant, que l'action d'éducation permanente mettait au travail le processus même de délégation et de représentation.

⁶³ Nous avons, en nous appuyant sur l'analyse du champ du pouvoir par Pierre Bourdieu, essayé de démontrer ce point crucial : J. Blairon, « Vie associative et champ du pouvoir », <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2018m02n4.pdf>

Jacques Bouveresse, en réfléchissant à la permanence de la pensée de Bourdieu, évoque un des principes de son succès :

*Je me suis souvent demandé pourquoi Bourdieu avait toujours, dans sa démarche intellectuelle, le pied aussi sûr. Et une des réponses qui me viennent à l'esprit est celle qui est suggérée par Musil, quand il dit de son héros Ulrich, dans L'Homme sans qualités, qu'il avait pratiqué la science dans l'esprit du grimpeur, qui sait que le pied le plus sûr est toujours celui qui est le plus bas placé. Si Bourdieu avançait, dans tous les domaines, d'un pas aussi sûr, je crois que c'est parce qu'il avait toujours au moins un pied beaucoup plus bas que les autres et en particulier que les philosophes, je veux dire un pied posé beaucoup plus bas dans la réalité sociale et la réalité tout court.*⁶⁴

Pour l'éducation permanente et plus largement pour ceux qui se recommandent de l'Education of Adults, « poser le pied plus bas », c'est partir des groupes commanditaires dominés en les créditant d'une capacité d'analyse notamment des humiliations sociales⁶⁵ qu'ils subissent en permanence et qui révèlent la structure du pouvoir dans le cosmos social global.

En pratiquant ainsi, les responsables d'une action d'Education of Adults font faire l'expérience même du mécanisme de délégation et renforcent la croyance en sa légitimité possible.

Il s'agit là d'une spécificité qui les place en position forte en matière de production intellectuelle, vu les biens de sens dont ils assurent la production par les intéressés eux-mêmes, vu la capacité qu'ils ont de faire voir et de faire croire, et notamment de faire croire ceux qui ne sont que peu pourvus en matière de capitaux divers en la possibilité de créer d'autres réalités sociales, vu le capital symbolique que peuvent leur conférer ces investissements.

En étudiant le champ littéraire, Bourdieu parle à ce propos

de cette espèce très particulière de capital, qui est à la fois l'instrument et l'enjeu des luttes de concurrence au sein du champ, à savoir le capital symbolique comme capital de reconnaissance ou de consécration, institutionnalisée ou non, que les différents agents ou institutions ont pu accumuler au cours des luttes antérieures, au prix d'un travail et de stratégies spécifiques. Il faudrait encore préciser la nature de cette reconnaissance qui ne se mesure ni à la réussite commerciale – elle en serait plutôt l'opposé –, ni à la simple consécration sociale – appartenance aux académies, obtention de prix, etc. –, ni à la simple notoriété, qui, mal acquise, peut discréditer. (Chd., p. 168)

N'est-ce pas plutôt au **caractère authentiquement collectif** de la construction d'une autre réalité sociale et de biens de sens ainsi qu'à la remise en jeu permanente de la délégation qu'est due la reconnaissance et le capital symbolique spécifique dont peuvent se prévaloir les associations d'action d'éducation permanente ?

64 J. Bouveresse, « Persistance de Pierre Bourdieu, L'esprit du grimpeur », <https://agone.org/persistance-de-pierre-bourdieu-i-lesprit-du-grimpeur> 2021.

65 J. Bouveresse dans son texte d'hommage à Pierre Bourdieu se demande, en commandant un numéro du *Nouvel Observateur*, si nous n'allons pas vers l'inverse : *Du train dont nous allons, je pense que le moment n'est pas très éloigné où l'on commencera à expliquer aux exploités, aux pauvres et aux exclus de ce monde qu'ils devraient apprendre à considérer leur propre condition et la situation du monde en général, sinon avec le détachement des Sages de la Grèce antique, du moins avec le regard aimable et conciliant et l'élégance des gens bien élevés que sont les journalistes du Nouvel Observateur. On est obligé, malheureusement, de se demander si ceux qui font aujourd'hui la leçon à Bourdieu sur le thème du ressentiment social et se croient capables d'expliquer par là le contenu théorique et pratique de son œuvre ont eu une fois, dans leur vie, l'occasion d'expérimenter quelque chose qui ressemble à une forme d'humiliation sociale.*

C'est une dimension qui n'apparaît que peu comme telle, mais qui exige pourtant un travail de tous les instants et **dont les effets que l'action d'éducation permanente peut produire dépendent.**

Le travail d'acquisition de cette forme spécifique de capital symbolique nous paraît à la fois très méconnu et très sous-estimé, notamment en matière d'évaluation des effets de l'action d'éducation permanente.

Les associations qui mènent des actions d'éducation permanente dans le champ de la vie associative disposent d'un autre point fort, qui est en même temps une manière de faiblesse.

C'est leur capacité à se porter dans toutes les dimensions ou tous les domaines du « cosmos social ».

Cette extension forte de l'action (dont le titre du Décret de 2018 est porteur, nous l'avons rappelé en introduction de ce travail) dans tout le champ de la vie associative, d'une part, mais aussi dans le champ politique et dans le champ économique, nous l'avons vu, peut en effet produire un effet paradoxal de dilution dans une société qui assigne volontiers les citoyens et les groupes à des places et des rôles cadastrés ou à des « secteurs » définis bureaucratiquement de façon limitative, puisqu'il s'agit somme toute d'astreindre à une participation dépendante.

Le caractère dépendant d'une participation commence effectivement par le fait d'être assigné à des classements, des places limitées et des rôles circonscrits.

Il s'agit là d'un enjeu majeur pour l'action d'éducation permanente aujourd'hui : faire paraître la transversalité de ses actions dans toute leur étendue.

Le monde social est le lieu de luttes à propos de mots qui doivent leur gravité – et parfois leur violence- au fait que les mots font les choses, pour une grande part, et que changer les mots, et, plus généralement, les représentations (par exemple la représentation picturale, comme Manet), c'est déjà changer les choses. La politique est pour l'essentiel une affaire de mots. C'est pourquoi le combat pour connaître scientifiquement la réalité doit presque toujours commencer par une lutte contre les mots. Or, très souvent, pour transmettre le savoir, on doit recourir aux mots même qu'il a fallu détruire pour conquérir et construire ce savoir (...) (Chd. , p. 69)

Ces propos ne doivent pas conduire à mobiliser des « communicants » pour inventer en chambre des « narratifs » qui convaincraient les « laïcs », c'est-à-dire les citoyens, à changer d'opinion : la diffusion d'un prêt à penser se situe aux antipodes de l'action d'éducation permanente, dès lors qu'il s'agit, par un processus de travail adéquat, de donner une chance à des groupes de se constituer comme producteurs *en premières personnes* de biens de sens qui ouvrent à la possibilité de création d'une nouvelle réalité sociale.



Pour citer cette analyse

J. Blairon, « Questions autour de la vie associative - Peut-elle être considérée comme un champ ? », *Intermag.be*, RTA asbl, novembre 2025, www.intermag.be/785.

Références

- Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif au développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative, Mise à jour au 29-09-2020, https://educationpermanente.cfwb.be/fileadmin/sites/edu_perm/uploads/Document/Textes_reglementaires/AG_Modifie290920_VersionCoordonnee.pdf.
- Décret relatif au développement de l'action d'Education permanente dans le champ de la vie associative, Mise à jour au 27-08-2021, https://educationpermanente.cfwb.be/fileadmin/sites/edu_perm/uploads/Document/Textes_reglementaires/DecretEP_Modifie270821_VersionCoordonnee.pdf.
- Déclaration de Politique Communautaire 2024-2029, <https://archive.pfwb.be/1000000020d90cd>.
- Avis n°146, 21 octobre 2021, *Annotations de l'Art. 27*, https://senlex.senate.be/fr/dia/structure/str_33/article/art_106_fr_2014-01-06/element/el_317/annotation/anno_16802.
- Proposition de résolution relative à la Charte associative, 714 (2008-2009), <https://www.pfwb.be/documents-parlementaires/document-dg-ppr-001285518>.
- Ouvrage Collectif, *Des tambours sur l'oreille d'un sourd*, <https://www.bigoudis.org/wordpress/wp-content/images/bigoudis.pdf>
- B.L. Baer et G.I. Mathews, « Dolores Huerta et les femmes de l'United Farm Workers », in *Esprit*, Paris, septembre 1974.
- J. Blairon, « Quel devenir associatif ? », revue *Politique*, hors-série n°32 du 4/11/2022.
- P. Bourdieu, « Le champ intellectuel : un monde à part », in *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987.
- P. Bourdieu, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997. *A ce propos - J. Bouveresse in* <https://agone.org/persistence-de-pierre-bourdieu-i-lesprit-du-grimpeur/>
- P. Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires, 2000.
- P. Bourdieu, *Microcosmes, théorie des champs*, édition établie par J. Bourdieu et F. Poupeau, Paris, Raisons d'agir, 2021 - y voir aussi les références à P. Bourdieu et L. Wacquant, *Invitation à la sociologie réflexive*, Paris, Seuil, 2014,
- J. Bouveresse, « Persistance de Pierre Bourdieu, L'esprit du grimpeur », <https://agone.org/persistence-de-pierre-bourdieu-i-lesprit-du-grimpeur> 2021.
- F. Dosse, *Gilles Deleuze Félix Guattari, biographie croisée*, Paris, La Découverte, 2007.
- E. Favereau, « Une aventure de fous (5/5) Quand Saint-Alban pleure le Dr Tosquelles », *Libération*, 2016, https://www.liberation.fr/france/2016/08/03/quand-saint-alban-pleure-le-dr-tosquelles_1470102/
- F. Guattari, in J. Oury, F. Guattari, F. Tosquelles, dir. J. Pain, *Pratique de l'institutionnel et politique*, Paris, Matrice éditions, 1985 - Cf. également à ce propos sur *Intermag.be*, https://www.intermag.be/images/stories/pdf_carnets/associatif_force_des_faibles/7_jean_blairon.pdf, 2010.
- M. Hicter, « Animation et démocratie culturelles », in *Pour une démocratie culturelle*, Bruxelles, Direction générale de la Jeunesse et des loisirs du Ministère de la Communauté française et Fondation Marcel Hicter pour la Démocratie culturelle, 1980.
- B. Lahire, *Monde pluriel, Penser l'unité des sciences sociales*, Paris, Seuil, 2012
- B. Lahire, *Savoir ou périr*, Paris, Seuil, 2025.
- J.-P. Le Goff, « Vers l'hôpital de troisième type ? », in *Le mythe de l'entreprise*, Paris, La Découverte, 1992.
- M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot, *Sociologie de la bourgeoisie*, 4ème édition, Paris, La Découverte, 2016.
- P. Rimbert et G. Rzepski, « Austérité, le festin des actionnaires », *Le Monde Diplomatique*, septembre 2025.
- A. Touraine, *La société post-industrielle*, Paris, Denoël, 1969.
- A. Touraine, *La fin des sociétés*, Paris, Seuil, 2013.
- A. Touraine, *La société de communication et ses acteurs*, Paris, Seuil, 2021.

Voir aussi

- Travaux de theorisation de la Collection Détournement de fond, <https://www.intermag.be/travaux-de-theorisation>.
- Sur le Colloque réflexif consacré à « l'économie de la culture » organisé par le mouvement d'éducation permanente « Présence et Action Culturelle », <https://www.intermag.be/analyses-et-etudes/culturel/745-penser-l-articulation-cultures-economies-pour-lutter-contre-la-marchandisation-de-la-culture-et-freiner-la-culture-de-la-marchandisation>.
- Sur le Collectif 21, <https://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2020m09n1.pdf>.

Sur Intermag.be

- « **Dossier** : l'associatif, un espace concédé en sursis? », <https://www.intermag.be/631>.
- J. Blairon, « Des associations au service de la domination - Une lecture en termes d'analyse institutionnelle », <https://www.intermag.be/764>.
- J. Blairon, « L'associatif est-il (encore) manifestable ? », <https://www.intermag.be/709>.
- J. Blairon, « L'éducation permanente dans la crise sanitaire : quelle évaluation de sa relation au « numérique » ? », <https://www.intermag.be/723>.
- J. Blairon, « Vie associative et champ du pouvoir », <https://www.intermag.be/630>.
- J. Blairon, « Pauvre démocratie culturelle ! », <https://www.intermag.be/687>.
- *Sur F. Alberoni, voir J. Blairon « L'institution comme passion de réalisation », <https://www.intermag.be/120>.*
- *Sur G. Verheyen, « The Merode : le nouveau cercle privé à connaître à Bruxelles », L'Officiel, voir J. Blairon, Etude « Des associations au service de la domination, une lecture en termes d'analyse institutionnelle », <https://www.intermag.be/764>.*
- J. Blairon et Ph. Mahoux, « Le pouvoir politique des firmes de consultance internationales : une analyse institutionnelle », <https://www.intermag.be/734>.
- J. Blairon, S. Kogure et O. Bernaz, « Actions d'éducation permanente et vie associative : quelles relations ? », <https://www.intermag.be/710>.
- J. Fastrès, « La question des impacts d'une action : un enjeu politique décisif mais indécis », <https://www.intermag.be/777>.
- J. Fastrès, « Le fait associatif dans l'histoire », www.intermag.be/629.
- Ph. Mahoux, « Controverses sur l'identité associative », <https://www.intermag.be/628>.
- Ph. Mahoux et J. Blairon, « Une démocratie sans associations ? », <https://www.intermag.be/727>.